Fribourg (Suisse) 63me année. — N° 233 Le numéro 10 cent. Vendredi 6 octobre 1933

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles
TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. IIa 54

PRIX DES ABONNEMENTS

	1 m.	3 m.	6 m.	12 m.
Suisse	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	4.50	10.—	19.—	38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.
Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Par quoi est empêché le désarmement général.
L'unification du protestantisme allemand.

Dans son article du *Popolo d'Italia*, publié hier, M. Mussolini estime que la question du désarmement est mal posée et que, au lieu de rechercher une formule générale de désarmement, il serait mieux de vouloir simplement une réduction et une adaptation des armements.

Cette nouvelle façon de poser le problème n'est pas meilleure que l'autre. En réalité, le problème est double. La thèse générale est bien d'arriver à un désarmement de toutes les puissances en tenant compte des exigences de la sécurité de chacune d'elles. Mais c'est de la France et de l'Allemagne qu'il s'agit en premier lieu. Ce sont leurs positions respectives qui composent les difficultés d'une solution. La France n'a jamais refusé de désarmer encore plus qu'elle ne l'a déjà fait. Cependant, pour désarmer davantage, elle voudrait être certaine que l'Allemagne n'arme pas, contrairement au traité de Versailles.

L'Allemagne arme ; personne ne le conteste, ni elle non plus ; mais elle veut que ce droit lui soit reconnu, c'est-à-dire que l'article stipulant la limite de ses effectifs soit aboli.

C'est ce à quoi la France ne peut consentir et c'est pourquoi elle revendique le contrôle des effectifs allemands et du matériel qu'emmagasinent les arsenaux d'outre-Rhin.

Là-dessus, les Allemands rétorquent : « Si nous sommes contrôlés, tous doivent l'être », et des journaux de Berlin, prenant l'initiative d'une enquête, dénoncent les armements français. Un de ces journaux écrivait l'autre jour : « Ne te fatigue pas, Marianne, ta haie de mensonges n'arrivera pas à masquer tes tanks. »

Ni la France ni l'Angleterre ne dissimulent les progrès qu'elles ont faits dans l'art d'équiper des chars d'assaut. Aujourd'hui, l'Angleterre a créé des tanks amphibies qui franchiront aisément les rivières.

Une des raisons qui ont amené la défaite de l'Allemagne dans la dernière guerre, c'est le fait d'avoir négligé de construire des tanks, précisément par le motif que ces chars ne pouvaient plus rien devant un cours d'eau. L'obstacle est annoncé comme vaincu. Les Allemands s'en rendent compte. Aussi demandent-ils qu'on réduise le nombre des tanks à ce qu'il était en 1918 dans les armées franco-anglaises, et, en le demandant, peut-être songent-ils à construire chez eux ce qu'ils veulent en même temps affaiblir chez les autres.

Si jamais, l'Allemagne finit par se soumettre à un contrôle, cette opération n'ira pas sans de nombreuses conditions par lesquelles elle voudra regagner d'un côté ce qu'elle perdrait de l'autre.

***

L'élection de l'évêque de l'Eglise protestante d'Allemagne, faite à Wittenberg, dimanche, a couronné les efforts des hitlériens pour mettre l'embargo sur les temples, comme ils l'ont fait pour les parlements et les bureaux.

L'évêque du Reich n'a pas d'autorité doctrinale. Il est assisté d'un ministère ecclésiastique composé de trois pasteurs représentant, l'un les Eglises luthériennes, l'autre les Eglises réformés, et le troisième, l'Union des Eglises prussiennes. Les diverses Eglises nationales gardent la haute main sur le symbole de foi.

C'est donc une unification purement politique qui a été accomplie. Les hitlériens ont voulu que l'Eglise protestante ne restât pas en marge de leur mouvement et marchât de conserve avec le nouvel Etat nationaliste-social. Les questions de doctrine leur importent peu. L'essentiel est que les pasteurs soient embrigadés sous le drapeau de la croix gammée.

Les hitlériens reprochaient au clergé des Eglises protestantes de n'être pas en communion d'âme avec le peuple, d'être davantage des théologiens que des chefs spirituels. Nous ne sommes pas en état de dire si ce reproche était fondé ; une chose certaine, c'est que les temples voyaient plutôt diminuer l'affluence des fidèles ; mais ce phénomène peut avoir été l'effet de la diffusion croissante du socialisme et du communisme, sans qu'il y eût de la faute des pasteurs.

La main-mise hitlérienne sur l'Eglise est loin d'avoir eu l'assentiment de la majorité des pasteurs et fidèles protestants. On se rappelle comment les élections synodales se sont faites, quelle pression a été exercée sur les électeurs, comment les listes de candidatures non hitlériennes ont été annulées. Le parti ainsi évincé a eu néanmoins des élus ; mais ils n'ont pas paru au synode national et se sont bornés à y faire parvenir une déclaration écrite qui a été mise de côté. Après l'élection de « l'évêque du Reich », la plupart des Eglises nationales ont protesté contre cette nomination, parce que le nouveau chef du protestantisme allemand cumule cette fonction avec celle d'évêque de Prusse. Il est clair que ce cumul a été voulu, parce que le titre d'évêque du Reich eût été plus ou moins honorifique s'il y avait eu, à côté de lui, un évêque de Prusse, qui aurait eu la réalité du pouvoir.

L'Eglise catholique ne pouvait subir l'assimilation politique, la *Gleichschaltung*, à laquelle a dû se soumettre l'Eglise protestante, ou du moins elle ne l'a subie que partiellement, par la dissolution d'une partie des œuvres auxiliaires qui secondaient l'action du clergé et par l'espèce d'incapacité politique dont ce clergé a été frappé.

Il ne manque pas de hitlériens auxquels cela ne suffit pas et qui caressent toujours le rêve d'une Eglise nationale allemande dans laquelle protestants et catholiques seraient confondus.

Le nouvel évêque du Reich n'a heureusement pas encouragé ces visées dans son discours d'intronisation. Il a déclaré, en effet, en employant intentionnellement le pluriel : « Les symboles de foi de nos pères nous sont sacrés ; nous veillerons à ce qu'ils restent intacts sous leur double forme. »

Puisse cette promesse être respectée !

Nouvelles religieuses

M. Roosevelt
parle des conférences de Saint-Vincent de Paul

Dans un discours prononcé à New-York, M. Roosevelt a fait l'éloge des associations catholiques charitables, particulièrement de la société de Saint-Vincent de Paul, qui célèbre cette année son centenaire.

NOUVELLES DIVERSES

Le cabinet de Londres se réunira lundi, pour examiner la position actuelle du problème du désarmement.

— Le Conseil de l'Union interparlementaire a réélu M. Fernand Bouisson comme président.

— M. Sanchez Roman a renoncé à former le cabinet espagnol ; cette mission a été confiée à M. Pedregal, ancien ministre réformiste.

— Le cabinet péruvien a démissionné.

— M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, s'est entretenu avec M. Paul-Boncour au sujet du règlement de la question des réfugiés allemands en France.

— Le congrès travailliste anglais a désigné comme président du parti M. Walter Smith, ancien sous-secrétaire d'Etat dans le dernier cabinet travailliste.

— Un traité d'amitié et d'arbitrage sera signé, dans le courant de ce mois, entre la Roumanie et la Turquie, à l'occasion de la visite de M. Titulesco, à Ankara.

PAUL CLAUDEL
A BRUXELLES

Liége, 4 octobre.

On sait que la France nous envoya, il y a quatre mois, un nouvel ambassadeur. Avec quelle émotion nous apprîmes, écrivains et lettrés de Belgique, qu'arrivait vivre sur notre terre le poète, égal des plus grands, qui, dans l'exil consulaire et diplomatique, sous les cieux d'Amérique et d'Asie, édifiait une œuvre où fulgure comme dans nulle autre le génie du catholicisme !

Il y a exactement quarante ans que le jeune consul Paul Claudel prenait « la route officielle ». Il débutait par New-York et Boston. Après une carrière déjà longue passée dans d'obscurs consulats de Chine, il accédait à la diplomatie proprement dite. Ministre à Rio de Janeiro, ambassadeur au Japon, il aboutissait enfin au poste le plus envié de toute « la carrière » : à Washington, d'où il nous vint, comme pour préparer, à trois heures de Paris, son atterrissage et sa rentrée définitive au vieux pays de France.

Et tout de suite Claudel a pris contact avec le nôtre. Pour sa première apparition officielle dans le monde bruxellois, il a assisté, comme par un symbole, lui, l'émule et le traducteur d'Eschyle, à la représentation d'*Agamemnon*, organisée par l'Institut Saint-Louis, établissement épiscopal de premier ordre, où les humanités sont couronnées par deux années de philosophie et de lettres. Ce sont les élèves mêmes qui jouaient. Ainsi, quelque deux mille spectateurs purent voir l'auteur de l'*Arbre* applaudir le père de l'*Orestie*.

Puis, ce fut la visite à Liége, qui, depuis 1914, comme Paris même, fait rutiler dans son blason la sanglante Légion d'honneur, et que, dans son toast, Claudel a glorieusement appelée « une ville nécessaire ». Rarement discours fit pareille impression dans notre vieille cité. Pourtant, depuis la guerre, elle en a entendu des discours et de prestigieux ! A l'hôtel d'Ansembourg, fine merveille du XVIIIme, où se faisait la réception, qui avait pris la forme d'un souper aux bougies, se groupaient autour du bourgmestre de Liége des hommes de mondes et de partis fort divers, belges et français. Tous se montraient unanimes à admirer et à approuver les hautes paroles de Claudel. « Je résumerai toutes mes impressions — martelait-il donc — en disant que Liége est une ville « nécessaire ». Il y a des villes qui semblent le produit d'un hasard heureux, d'une rencontre consolidée par une habitude. Liége, au point essentiel et à la croisée de deux grandes routes internationales, l'une terrestre et l'autre fluviatile, toute proche de la mer à qui de magnifiques travaux vont donner un accès facile au centre d'un vaste bassin de forêts, de riche agriculture et d'inépuisables ressources risés qui étaient faits pour être inscrits en grosses capitales dans les archives de l'histoire et sur les plans de la géographie.

« Si Liége tient tellement à rester armée, c'est qu'elle sait qu'elle a la garde, la représentation, si je peux dire, de valeurs inestimables dont elle entretient au fond de son cœur le sentiment tendre, délicat et profond. Quand on parle de notre vieille Gaule, on a une tendance à insister sur ses qualités purement abstraites et intellectuelles, comme si nous constituions une race faite purement de mathématiciens, de légistes, de philosophes et de logiciens. On n'entend pas la protestation de cette vaste forêt qui va de Brocéliande à l'Ardenne et qui a toujours été un des territoires favorisés du rêve et de l'invention poétique et musicale. C'est de là que sont sorties les chansons de Geste, les paysages enchantés de la tapisserie, les romans d'Alexandre Dumas, les poèmes de Verlaine et de Rimbaud, qui ont ouvert des avenues immenses à travers les dures constructions parnassiennes, et pour ne parler que de la région liégeoise, la musique de César Franck, de Grétry, de Lekeu et de Vieuxtemps. Liége a donné la musique à l'heureuse Belgique, comme Anvers et Gand lui ont donné la peinture, et le son clair et touchant de son violon domine encore aujourd'hui le fracas de ses opérations métallurgiques. Aux lauriers de la guerre et de l'industrie sur son front enfumé, Liége entrelace les pervenches de la rêverie celtique. C'est ici que la pacifique monture de saint Nicolas en tournée au travers de la Lotharingie a rencontré le destrier des Quatre Fils Aymon et le palefroi de Charlemagne en route vers Aix-la-Chapelle. Cette Meuse qui lui sert à tremper les armes de la paix et de la civilisation, c'est celle qui guida jadis la course sauvage de Rimbaud à travers ce « grand mouvement des sapinaies », dont moi-même à ce moment je recevais le souffle sévère et arômatique par-dessus les clôtures du Lycée de Bar-le-Duc, ce sont les eaux sacrées sur lesquelles s'est inclinée la bergère de Domrémy et où se sont reflétées les figures inspiratrices de saint Michel et de sainte Marguerite. Ce sont elles qui, dans leur course rapide et déterminée, comme quelqu'un qui sait où il va, ont donné à l'héroïque pastoure cette foi dans les valeurs invisibles, ce conseil d'allégresse dans le courage et dans l'aventure qu'un cœur vraiment belge ou français ne cessera jamais d'entendre : Fille de Dieu, va ! va ! va ! ».

Et, plus loin, se rapportant aux heures tragiques de l'invasion, le représentant de la France continue : « Je voyais le premier impact de l'invasion germanique venant se briser sur les défenses de Liége, puis l'infiltration se produisant à travers des obstacles trop espacés, mais les forts résistant toujours au haut de leurs montagnes, pareils, au milieu de la coulée formidable qui se déversait vers la Belgique et la France, à ces statures inébranlables dont Eschyle dans sa tragédie des Sept contre Thèbes a dressé les effigies colossales. Et enfin ces derniers remparts de la liberté et du droit s'écroulant sous les obus monstrueux, et le glorieux Leman enseveli sous les ruines du fort de Loncin.

« Il est donc juste et naturel que, après avoir été déposer, suivant l'usage, sa couronne au Soldat Inconnu qui dort à Bruxelles à l'ombre de la colonne de l'Indépendance, le représentant de la France aille porter son hommage à la ville qui la première a donné au monde, en 1914, l'exemple de la résistance et dont le sacrifice a été le premier défi jeté à l'injustice et le premier gage donné à la victoire. Depuis cette date, la France s'est trouvée plusieurs fois à des moments graves où elle avait non seulement à faire état de ses forces intérieures, mais au delà de ses frontières, à passer la revue de ses amitiés et, si vous me permettez une expression de caractère à la fois mystique et commercial, de ses « correspondances ». Elle sait qu'en ce lieu où la Meuse s'apprête à quitter le sol celtique en face de la trouée de l'Eiffel, se trouve une cité vigilante et armée qui, comme notre capitale même, s'enorgueillit de voir joint à son blason l'insigne de la Légion d'honneur. Et elle a chargé son représentant de vous dire, une fois de plus, de dire, une fois de plus à la cité ardente, à cette communauté d'hommes libres, à la grande et forte ville de Liége que la France vit, qu'elle sait, qu'elle se souvient et, comme le porte l'exergue d'une de nos médailles : *Gallia haud immemor.* »

Avec cette même éloquence à la fois compacte et légère, toute chargée de savoir et d'acquis, mais toujours traversée par l'intelligence et par l'âme, Claudel a magnifié, en la visitant à son tour, Anvers, cité de Rubens. « Rubens, fleuve d'oubli, jardin de la paresse », a chanté Baudelaire. « Le vers est beau, a dit ce jour-là Paul Claudel, mais je n'ai jamais pu le trouver exact. Non, ce n'est pas un conseil de paresse et d'engourdissement que nous recevons du grand homme en qui se reconnaît le mieux l'âme de votre patrie.

« Non, les superbes créatures qu'il a déléguées vers nous ne nous donnent pas envie de dormir. Ce n'est pas l'oubli que nous goûtons en leur paisible société : c'est un sentiment de puissance et de plénitude.

« Ce ne sont pas les odalisques assoupies d'un jardin oriental, ce sont les fleurs de la corbeille de Charles-Quint que chaque saison de votre histoire ranime d'un nouvel éclat.

« Comme jadis elles allaient à la rencontre des galions qui vous apportaient les richesses du Nouveau Monde, elles saluent ces présences immortelles, les mains chargées de trésors, ces capitaines et ces administrateurs qui, sous l'impulsion d'un grand souverain, vous ont créé, au centre de l'Afrique, un nouvel empire. »

Et s'élevant alors jusqu'à faire en quelque sorte la philosophie d'Anvers-la-plantureuse, ce poète, dont quelqu'un a dit que « pour lui le grand Pan n'est pas mort », a continué :

« Mais à ce festin que la Flandre, grâce à leur pinceau, offre pour tous les siècles à l'humanité, les cinq sens n'ont pas été seuls conviés et les plus hautes, les plus nobles facultés de l'âme y gardent la place d'honneur ; le mysticisme d'un Quentin Metsys se rattache par des liens moins arbitraires qu'on serait tenté de le croire aux compositions opulentes d'un Rubens, d'un Van Dyck et même d'un Jordaens.

« Jamais la création, jamais l'univers qui, à la bouche de trois grands fleuves, s'ouvrait sous la proue de vos bâtiments libérés, jamais la chair et le sang qui forment la matière même de notre race occidentale, illuminés à leur cime par cet or que vos femmes et vos moissons empruntent au soleil couchant, avivés dans leur

substance par ce sel ardent qui est non seulement celui de la mer, mais celui de l'esprit, n'ont reçu ce que je ne puis appeler autrement qu'une exaltation et presque une consécration plus triomphale. »

Rien que dans ces deux passages, ne perçoit-on pas nettement la présence du grand humanisme catholique, aussi absolument mystique qu'absolument réaliste, que toute l'œuvre de Claudel illustre et irradie, depuis *Tête d'or* jusqu'au *Soulier de satin*, de *Vers d'exil* à *Feuilles de saints* ? « Pour la matière aussi, il y a une rédemption », a dit saint Irénée. « Les créatures brutes elles-mêmes connaissent Dieu d'une certaine manière puisqu'elles sont aptes à Le signaler et Le louer », a écrit Paul Claudel. On peut dire de ses livres qu'ils ne forment tous ensemble qu'un prodigieux effort pour nous restituer d'abord le sens de la transcendance divine et de l'absolu, et ensuite, avec le respect de tout le créé, depuis le caillou jusqu'à l'archange, la conviction que l'unique ouvrage assigné à l'homme consiste à intégrer la création entière dans le Christ Jésus, par la grâce qu'Il nous a lui-même méritée comme Sauveur. Par là, avec Bloy, avec Péguy, avec tout le groupe des écrivains, des artistes, des savants, des intellectuels, sans parler des philosophes et des théologiens, qui constituent la tête pensante du catholicisme contemporain, et sans doute, une des plus hautes manifestations de l'histoire de l'Eglise, Claudel travaille, dans un monde bouleversé mais par là-même étrangement prometteur, à ramener le monde à Dieu.

« La cathédrale des Jours futurs — profère l'un de ceux à qui Claudel donne la parole dans ses *Conversations dans le Loir-et-Cher* —, c'est la terre tout entière ! Il ne nous faut pas moins. Vous saisissez l'idée ? La terre n'est pas achevée. Il faut prendre cette grosse boule entre nos mains comme le barbier fait de la tête de son client. » Et son interlocuteur, acquiesçant, de répondre : « Qu'elle sera belle la destinée de ces hommes futurs qui pourront réunir en eux ces trois choses : la foi, le pouvoir et cette joie intrépide qui, bientôt, transportera les montagnes et qui déjà (par l'avion symbolique) nous transporte au-dessus d'elles ! ».

* * *

Un vieil homme, petit, trapu, en veston, avec des lunettes à épaisse monture d'écaille, qui a été splendidement jeune et splendidement fort et qui lentement se défait dans son corps : voilà ce que j'ai vu, quand je suis allé présenter à Claudel l'hommage de mon respect et d'une admiration qui commença dans un enthousiasme indémenti il y a un quart de siècle. L'auteur de *Tête d'or*, écrit à vingt ans, en a aujourd'hui soixante-cinq. Le blond des cheveux blanchit et la chevelure, plus rare, fait une sorte de brouillard pâle sur un teint cuit. Sous une mèche napoléonienne, des rides sillonnent le front, coupole à court rayon, qui fuit mais avec puissance. Ces rides ne sont pas horizontales, ni verticales non plus, mais obliques et quelque peu tordues, comme des éclairs abattus qui auraient laissé leurs entailles dans le roc de la tête. Sous une brève moustache à l'américaine, s'ouvre une bouche de paysan et d'enfant qui n'est pas faite pour les paroles fines, mais pour les paroles fortes, simples donc, encore que toutes chargées de matière et de sens. Claudel possède une phonation qu'on pourrait appeler enfantine et populaire, mastoque et même défectueuse. Et ce qu'il dit a un caractère correspondant. Le débit semble d'abord embarrassé. C'est comme si le discours courait des bordées. On pense à de longues lames qui déferlent et se succèdent. Mais cette lourdeur, quand nous avons commencé à nous toucher à fond, s'est tout à coup soulevée, surélevée. Elle gardait cependant tout son poids, tout son caractère spécifique, mais une seconde force, un second sens survenait, pour se composer avec le premier. Des écluses secrètes pivotaient, lâchant de l'abondance et de la richesse vive, une grande eau mobile, masse et force, qui s'ébranlait avec rapidité et précision, comme font des ailes à la fois vigoureuses et aisées et faisant comme elles de la grâce. Claudel atteint alors à une haute éloquence, formée des plus purs rayons croisés : intelligence, esprit, âme, force sensible, cœur, foi et esprit de foi, immense savoir et vision violemment personnelle mais magnifiquement universelle de la Grandeur et de la Beauté.

Dans sa somptueuse ambassade, mais surtout dans son humanité et son génie plus somptueux, j'ai vu un homme qui devient tout esprit et tout âme, « à cet âge de la vie, comme il disait dans son discours de Liége, où l'on cherche moins à se procurer des sensations et des connaissances nouvelles qu'à coordonner les anciennes, moins à sentir qu'à savoir et moins à apprendre qu'à comprendre. »

Et j'admirais la richesse inépuisable de cette France qui trouve des hommes pareils pour promener à travers le monde la figure de l'avenir qui bouge encore dans ses flancs.

Léopold Levaux.

Les conservateurs anglais

Londres, 6 octobre.

Le congrès annuel du parti conservateur s'est ouvert jeudi à Birmingham en présence de 2000 délégués. Il semble ressortir de la première journée des débats que la tendance extrême, essentiellement favorable à la doctrine impériale, s'est considérablement renforcée à l'intérieur du parti. C'est ainsi qu'un député a déclaré : « Concentrons-nous sur l'œuvre commencée à Ottawa. Moins de délégations à Genève et plus de conférences à Londres. Voilà notre programme. »

D'autre part, une motion vigoureusement défendue par M. Winston Churchill a été adoptée à l'unanimité, qui souligne l'insuffisance des mesures prises pour assurer la défense de l'Empire.

Société des nations

L'aide aux réfugiés allemands

La sous-commission chargée par la deuxième commission de l'assemblée d'étudier dans son ensemble le problème posé par la proposition néerlandaise en faveur des réfugiés allemands, a tenu, hier jeudi, deux séances en ce qui concerne le crédit nécessaire pour la mise en œuvre de l'organisme qui doit être créé.

Différents noms sont déjà mis en avant pour le poste de commissaire des réfugiés allemands.

L'aide à envisager ne devrait pas concerner seulement les réfugiés allemands, mais toutes les personnes ayant dû quitter l'Allemagne, sans distinction de nationalité. En outre, le haut-commissaire qui sera désigné devra être créé dès la présente session du Conseil, les frais en résultant seront portés au budget de la Société des nations à titre provisoire, celle-ci consentant une avance remboursable ultérieurement soit par les gouvernements, soit par des subventions d'associations privées.

La question des minorités

La sixième commission de l'assemblée de la Société des nations a poursuivi, hier jeudi, le débat sur la question des minorités. M. Manion, délégué du Canada, a dit que son pays se rallie aux propositions du représentant du Royaume-Uni concernant l'amélioration de la procédure en matière de minorités. M. O'Kelly, délégué de l'Irlande, a demandé si l'on ne doit pas rédiger un nouveau projet de convention pour la protection des minorités, appliqué de façon générale aux expériences faites ces dernières années en cette matière. Mme Kluyver, déléguée des Pays-Bas, a déclaré que son pays se ralliera aux propositions du Royaume-Uni. M. Antoniade, délégué de la Roumanie, a parlé au nom de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougoslavie et de la Pologne. Il a déclaré que ces pays ne pourront adhérer à aucune résolution concernant l'amélioration de la procédure tant que la protection des minorités ne sera pas appliquée d'une façon générale.

Le délégué de la France, M. Bérenger, a répondu à la critique qu'a faite de son intervention antérieure le délégué de l'Allemagne et a dit que le droit d'initiative prise par la délégation allemande appelle le droit de réponse. En ce qui concerne la question de savoir si les juifs forment une minorité ou non, les juifs eux-mêmes ne sont pas d'accord sur la réponse à donner.

La délégation française propose à la sixième commission de confirmer solennellement dans la résolution qu'elle transmettra à l'assemblée les règles posées à plusieurs reprises par cette même sixième commission et par l'assemblée elle-même de la Société des nations.

Le congrès de Vichy

Vichy, 5 octobre.

La deuxième séance du congrès radical-socialiste a été ouverte par M. Daladier, qui a rendu tout d'abord hommage au chef du parti, M. Herriot, à qui il avait fait visite en se rendant à Vichy. M. Daladier a dit que le parti a fait face à toutes les difficultés qu'il a trouvées en arrivant au pouvoir et qu'il les surmontera toutes.

M. Jaubert, député, parlant au nom de la commission de l'agriculture, a condamné la politique agricole des gouvernements qui se sont succédé avant juin 1932 et qui a permis l'invasion des produits étrangers et la chute des prix des produits nationaux.

L'orateur s'est prononcé en faveur d'une économie dirigée et pour le maintien des contingentements et des mesures douanières. Les conclusions du rapport de M. Jaubert ont été adoptées. Le rapport approuvant la politique agricole du gouvernement actuel a été approuvé.

Paris, 5 octobre.

M. Daladier est rentré à Paris par avion à 6 heures du soir. Il a aussitôt rejoint le ministère de la guerre.

M. Daladier n'a pas encore fixé la date à laquelle il retournera à Vichy. Il pense repartir dimanche matin, afin de prendre part au banquet de clôture du congrès, à l'issue duquel il doit prononcer un discours.

LA GRÈVE CHEZ FORD

Chester, 5 octobre.

Les ouvriers des usines Ford, en grève, se rendront en automobiles à New-Jersey pour une manifestation. Ils ont décidé d'engager les ouvriers des autres usines Ford à se joindre au mouvement.

Les affaires d'Allemagne

Le régime de la presse

Berlin, 6 octobre.

La nouvelle loi allemande relative aux rédacteurs en chef comprend 6 chapitres et 47 articles.

Le premier chapitre a trait à la profession de rédacteur en chef, en général. Personne ne peut être désigné rédacteur en chef sans y être autorisé par la loi.

Ne peuvent être rédacteurs en chef que des Allemands en possession de leurs droits civiques, de race aryenne, qui ne sont pas mariés à une personne non aryenne, qui ont vingt ans révolus, qui ont une instruction professionnelle et commerciale et qui ont la capacité d'agir intellectuellement sur l'opinion publique.

Les capacités professionnelles doivent être prouvées par un certificat montrant une préparation d'un an à la rédaction d'un journal ou à une entreprise de journaux.

Le rédacteur en chef est tenu d'écarter des journaux tout ce qui peut affaiblir la force du Reich à l'extérieur ou à l'intérieur, à blesser les sentiments religieux d'autrui, tout ce qui porte atteinte à l'honneur et à la dignité d'un Allemand, tout ce qui est contraire à l'honneur et au bien-être d'autrui, porte préjudice à son renom, le rend ridicule ou suspect.

L'éditeur d'un journal doit désigner un rédacteur en chef et l'annoncer à l'association compétente.

Les rédacteurs en chef sont responsables de la tenue du journal au point de vue du droit professionnel, du droit civil, du droit pénal, que l'article incriminé ait été rédigé de leur propre main ou seulement admis par eux.

Les fautes professionnelles commises par un rédacteur en chef peuvent être suivies d'un avertissement, d'une amende se montant au salaire d'un mois.

Quiconque engage un éditeur ou un rédacteur en chef, par promesses, ou par menaces, à donner au journal une attitude contraire à la loi, sera puni de prison, d'amende et en même temps de privation des droits civiques.

Berlin, 5 octobre.

Devant les journalistes, M. Gœbbels a commenté la nouvelle loi sur la presse.

On commence à s'apercevoir, a-t-il dit, que la liberté de pensée et d'opinion doit avoir des limites.

Si la presse allemande est devenue trop uniforme, ce n'est pas là le désir du gouvernement. Rien ne fait obstacle à la diversité de l'opinion publique. Le gouvernement serait heureux de voir s'ouvrir une libre discussion. (?) Cette libre discussion, évidemment, devrait se tenir dans le cadre des directions tracées pour la grande politique. Le gouvernement a intérêt à disposer d'hommes sincères qui savent manier la plume.

Une loi pénale

Berlin, 5 octobre.

Le gouvernement a fait une loi selon laquelle les attaques contre les fonctionnaires et les membres de la force armée et des organisations nationales seront punies de la peine de mort, de la réclusion à vie ou de la réclusion jusqu'à 15 ans.

Des évêques protestants

Berlin, 6 octobre.

Les personnalités suivantes ont été élevées au titre d'évêques : M. Peter, conseiller au consistoire, en qualité d'évêque de Magdebourg et d'Halberstadt ; Thom, pasteur, évêque de Cammin ; Kessel, pasteur, évêque de Kœnigsberg ; Oberheid, pasteur, évêque de Cologne et d'Aix-la-Chapelle.

L'Automobile-Club dissous

Berlin, 5 octobre.

Le duc Edouard de Saxe-Cobourg et Gotha, président de l'Automobile-Club d'Allemagne, a prononcé la dissolution de celui-ci pour la fin de l'année. Il publie un appel invitant les membres de la société d'adhérer au club des automobilistes allemands, actuellement en formation et qui sera désormais l'unique organisation des automobilistes du Reich.

Le procès de Leipzig

Leipzig, 6 octobre.

Hier, jeudi, a été repris l'interrogatoire du chef communiste Torgler. Un témoin a dit que van der Lubbe lui aurait fait une visite au palais du Reichstag. Torgler répond qu'il est impossible qu'un individu aussi débraillé que van der Lubbe ait été admis au Reichstag. D'ailleurs, les gardiens avaient l'ordre d'annoncer téléphoniquement chaque visiteur.

Le président a demandé à van der Lube s'il s'était trouvé une fois en présence du député communiste Kœnen. Réponse : Non.

Torgler est sorti le soir de l'incendie du palais du Reichstag avec Kœnen. Ils se sont rendus dans un restaurant où ils ont soupé. Vers 10 heures du soir, un homme qui venait d'arriver a raconté que le palais du Reichstag était en feu. Torgler a voulu s'y rendre immédiatement, mais, comme tant d'autres, il a été empêché de sortir du tram.

Un vif incident a surgi. L'avocat d'office Sack a protesté contre le fait que la commission d'enquête internationale de Paris insinue que le plan de l'incendie du palais du Reichstag aurait été élaboré par le ministre Gœbbels et que c'est Gœring, avec Schultz, Heines et Helldorf, qui l'auraient mis à exécution. Le procureur suprême Werner ainsi que les avocats Teichert et Seiffert protestent à grand bruit contre la commission d'enquête internationale.

L'avocat d'office de van der Lubbe déclare que le comité de défense des accusés a demandé à faire examiner van der Lubbe par un psychiatre suisse. L'avocat estime qu'il ne serait pas digne d'un avocat allemand de répondre à cette demande.

L'avocat Sack propose d'entendre l'avocat américain Hayes, qui fait partie de la commission internationale d'enquête et qui se trouve dans la salle.

La Cour refuse.

Le roi de Bulgarie en visite

Stamboul, 5 octobre.

L'entrevue du roi Boris de Bulgarie avec le président de la République turque a été empreinte d'une parfaite cordialité. Le président de la République turque a offert un dîner intime en l'honneur du souverain, qui est rentré ensuite sur le croiseur *Dubrovnik*. Le *Dubrovnik* a quitté Stamboul pour la mer Egée.

Sofia, 5 octobre.

Le journal *Outro* croit savoir qu'au cours de la visite du roi Alexandre au roi Boris, il a été convenu qu'une troisième rencontre aurait lieu entre les deux souverains, rencontre à laquelle le roi Carol participerait.

La rencontre des trois souverains aurait lieu, au plus tard, après la visite à Sofia de M. Titulesco, ministre des affaires étrangères de Roumanie.

L'attentat de Vienne

Vienne, 6 octobre.

Les journaux viennois reproduisent la déclaration officielle d'adhésion au parti nationaliste-social de Rudolf Dertil, l'auteur de l'attentat contre M. Dollfuss. Ce document se trouve en possession de la police.

A peine l'attentat était-il commis qu'on prétendait, dans les milieux nationalistes-sociaux, que Dertil appartenait au parti socialiste. Pendant son interrogatoire, Dertil s'est défendu opiniâtrement de faire partie d'un mouvement politique quelconque, et surtout d'être nationaliste-social. Or, il est établi que l'agresseur était membre inscrit de la section de Vienne du parti ouvrier nationaliste-social. Des documents établissent que, étant soldat de l'armée fédérale, Dertil appartenait déjà au parti.

L'agresseur a reconnu l'exactitude de ces faits. Il a donné sa démission de membre du parti il y a environ six mois, affirme-t-il.

L'état d'esprit américain

Chicago, 5 octobre.

La commission des affaires étrangères de l'American Legion a adopté une résolution condamnant toute annulation des dettes de guerre et l'adhésion conditionnelle ou inconditionnelle des Etats-Unis à la Société des nations et à la Cour de justice internationale de La Haye. Cette résolution sera soumise au congrès de la légion, au cours de sa dernière séance plénière.

Une série d'autres résolutions qui seront déposées en même temps s'opposent notamment à la reconnaissance du gouvernement des Soviets, condamnent les professeurs et les prêtres prônant des doctrines pacifistes et refusant le service militaire. Elles réclament le renforcement de la défense nationale et le recensement de tous les étrangers résidant aux Etats-Unis.

Chicago, 6 octobre.

Le congrès de la Légion américaine s'est prononcé à l'unanimité contre la reconnaissance des Soviets et pour la déportation de tous les communistes étrangers.

Il a également demandé la lutte contre les tendances communistes aux Etats-Unis et des poursuites contre les personnes qui font de la propagande communiste.

Le congrès a enfin adopté une résolution demandant une réduction de 90 % de l'immigration.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Une expérience négative

Jusqu'à présent, les expériences faites sur dix forçats de Jackson (Mississipi), afin d'établir si les moustiques sont les agents de transmission de la maladie du sommeil, ont donné des résultats négatifs.

AVIATION

Assolant et Lefèvre arrêtés

Les aviateurs Assolant et Lefèvre ont atterri à Karachi (Indes), après avoir fait 6600 km. en 36 heures. Ils ont déclaré que la consommation d'essence avait été plus grande qu'ils ne l'escomptaient et qu'elle les a obligés à abandonner leur tentative. Ils se proposent de retourner à Oran pour reprendre le départ afin de battre le record de Codos et Rossi.

Le programme financier au Conseil national

Le rapport de M. Pierre Aeby sur l'impôt de crise

Les mesures envisagées pour augmenter les recettes de la Confédération sont énumérées à la suite les unes des autres dans le projet d'arrêté :

1° Institution d'une contribution de crise ;

2° Majoration des droits de timbre et de l'élargissement de la base de ces droits ;

3° Modification de l'imposition du tabac ;

4° Amélioration du produit fiscal des boissons distillées ;

5° Impôt fédéral sur les autres boissons.

Enfin, ce programme de recettes sera complété par l'affectation du produit du tabac et des eaux-de-vie au ménage ordinaire de la Confédération, abstraction faite d'une partie de ces recettes, qui seront abandonnées par la Confédération aux cantons, aux fins de secourir les vieillards, les veuves et les orphelins et de parer éventuellement à d'autres infortunes.

Il nous paraît sans autre indiqué, comme l'a fait M. le rapporteur allemand, d'entrer immédiatement en matière sur la contribution fédérale de crise.

Nous ne nous arrêterons pas à la critique du terme choisi : « Contribution fédérale de crise ». Chacun sait que cette contribution n'est pas autre chose qu'un impôt fédéral nouveau calqué en grande partie sur le nouvel impôt de guerre extraordinaire, mais avec des particularités qui impliquent des différences assez considérables.

La Confédération est-elle constitutionnellement autorisée à percevoir une contribution fédérale extraordinaire ? A première vue, il faut répondre : non. En présence de cette double personnalité juridique qu'est celle des cantons et celle de la Confédération, on doit constater que la souveraineté cantonale ne peut être restreinte que dans la mesure où la constitution fédérale prévoit une telle restriction. Selon la vieille conception entièrement justifiée au point de vue constitutionnel : aux cantons les impôts directs, à la Confédération, les impôts indirects.

Si l'on consulte cependant la volumineuse bibliographie du droit fiscal, on a l'attention attirée sur deux faits :

1° c'est que la base de l'imposition repose sur la souveraineté territoriale de l'Etat ;

2° que, même suivant les meilleurs jurisconsultes du droit fiscal, la justification de l'impôt n'est pas en première ligne une justification juridique, mais étatique et économique.

Je n'en veux prendre pour témoin, non point des écrits qui auraient pu paraître spécialement pour justifier la situation prise actuellement par le Conseil fédéral, mais un ouvrage de base dont nul ne contestera toute la valeur, le *Droit fiscal*, de mon collègue de l'université de Berne, M. le professeur Blumenstein. Il s'exprime ainsi : « La communauté publique est-elle autorisée à prélever un impôt et dans quelle étendue ? C'est ce qui dépend en premier lieu de sa situation économique ».

Les grands principes du droit fiscal se laissent réduire à fort peu de choses : l'impôt est décidé parce que l'Etat en a besoin pour couvrir ses dépenses, et ces besoins déterminent la mesure dans laquelle l'impôt sera perçu.

Si nous énumérons ensuite le réquisit que l'impôt doit être général, dans ce sens qu'il doit atteindre tout le monde, que l'impôt doit avoir une base légale, celle précisément que le Conseil fédéral s'efforce de lui donner maintenant, qu'il doit pouvoir être supporté par le contribuable, et c'est ce dont nous aurons à nous rendre compte dans différents passages du projet : nous aurons cité les principes fondamentaux du droit fiscal.

Que des fédéralistes convaincus aient été désignés pour défendre devant le Conseil national le projet du Conseil fédéral concernant la contribution fédérale de crise, ratifiée par votre commission, c'est ce qui peut surprendre à juste titre. Mais il faut relever — nous le pouvons d'autant plus facilement que le canton de Fribourg, notamment, n'est pas de ceux qui bénéficient dans une mesure très considérable de la manne fédérale — que les plus fédéralistes ne méprisent point les subventions fédérales lorsqu'ils peuvent y parvenir et que, s'il faut obtenir des subsides de la Confédération, il faut aussi lui donner les moyens de se procurer les fonds nécessaires à cet effet.

Du point de vue fédéraliste, l'impôt fédéral direct sera un danger dès qu'il perdra son caractère exceptionnel. Il est menacé de le perdre dans la mesure où les cantons eux-mêmes sont tentés d'y avoir recours en augmentant leur participation au produit de cet impôt et ce sous quelque forme que ce soit.

Il importe désormais de caractériser la contribution fédérale de crise.

Les impôts directs peuvent être principalement de deux sortes : des impôts sur le capital, des impôts sur le revenu.

L'impôt de guerre avait comme caractère principal celui d'un impôt sur la fortune. La contribution de crise se présente tout d'abord comme un impôt sur le revenu.

Pourquoi ne pas avoir simplement prolongé l'impôt de guerre, alors que cet impôt bénéficiait d'une pratique déjà plus que décennale ? Le changement de principe est facile à exposer.

Alors que, en 1920, les fortunes n'avaient point encore souffert des conséquences d'une crise économique de longue durée et qu'elles se trouvaient, par conséquent, être des objets tout désignés pour une contribution, ces mêmes fortunes ont été décimées au cours d'une crise économique singulièrement persistante. Crédits gelés, pertes de cours sur les valeurs étrangères et sur les valeurs suisses, effondrement de certaines industries, impossibilité d'exportation : autant de facteurs qui ont mis les fortunes et même les placements qu'on croyait de tout repos à une terrible épreuve.

Appeler les fortunes à supporter les conséquences de la crise aurait risqué de tarir une source à laquelle la communauté publique, la communauté cantonale et communale tout d'abord a le droit de puiser. L'initiative déposée contient un projet qui reprend dans leurs grandes lignes les traits de l'impôt de guerre, en y ajoutant un impôt sur le produit du travail. L'un des reproches essentiels qu'il faille lui opposer, est de soustraire à l'impôt des revenus d'une importance si considérable, que l'impôt de crise heurterait de front le principe fondamental de la généralité de l'impôt.

Le système du projet résulte très simplement du principe exposé sous *litt. b, c* et *d*, 1er alinéa.

Les contribuables, personnes physiques ou morales, paient une contribution sur leur revenu, respectivement sur leurs bénéfices nets et une contribution complémentaire sur leur capital.

Cette double astriction à l'impôt qui est, jusqu'à un certain point, une double imposition, résulte des considérations suivantes :

Le message du Conseil fédéral déclare qu'il est de tradition, en Suisse, d'astreindre plus fortement le revenu provenant du travail que le revenu provenant de la fortune. Cette tradition, il faut bien en convenir, repose plus sur des raisons de sentiment que sur des raisons de justice. Si elle est admise, il faut techniquement établir la distinction entre ces deux sortes de revenus. Mais cette distinction prête le flanc aux difficultés les plus considérables.

Le Conseil fédéral a trouvé le moyen d'y parer en astreignant à l'impôt de base le revenu quel qu'il soit. Mais, pour qu'il soit grevé plus fortement que le revenu provenant du travail, le revenu provenant de la fortune se voit soumis à une imposition complémentaire, par le fait que cette contribution atteint la fortune elle-même. L'impôt sur la fortune, dans le système du projet, affecte un caractère nettement complémentaire, et c'est ce que prouvent très simplement deux chiffres : suivant les prévisions du Bureau fédéral des contributions, l'impôt complémentaire ne rapportera à la Confédération que 7 millions, alors que l'initiative aurait grevé la fortune d'une charge de 27 millions.

Au système proposé, et notamment à la perception d'une contribution complémentaire, il a été fait des objections auxquelles ont donné corps principalement les amendements proposés par MM. les conseillers nationaux Sulzer et de Muralt.

Ces amendements nous fournissent l'occasion de préciser certains points du système de la contribution de crise.

L'arrêté répartit les contribuables en quatre groupes : les personnes physiques, les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions, les sociétés coopératives, les autres personnes morales.

Mais pour chacun de ces groupes de contribuables, le principe de la contribution est le même.

Le revenu global des personnes physiques, le bénéfice net des personnes morales sont soumis à une contribution dont le taux est progressif et qui est calculé dans l'arrêté par périodes de deux ans. Pour avoir le chiffre du taux d'imposition pour une année, il faut donc faire une division par deux.

Ces taux de la contribution sur le revenu (qui varient d'un ½ à 10 % sur le revenu des personnes physiques, de 1 à 10 % du bénéfice net des sociétés anonymes, qui sont de 2 ¼ % sur les ristournes et de 4 ½ % sur le reste du produit net des sociétés coopératives) n'ont pas donné lieu à discussion.

Il en va différemment de la contribution sur la fortune.

La base même de cette contribution peut prêter le flanc à la critique : le revenu de la fortune étant déjà atteint par la contribution sur le revenu, une contribution sur le capital se révèle comme une double imposition. En raison, cependant, du taux modique de cette contribution, celle-ci se révèle comme une contribution complémentaire destinée à marquer en quelque sorte la différence traditionnelle faite entre le produit de la fortune et le produit du travail devant l'autorité du fisc et elle n'a pas donné lieu, quant à son principe du moins, à de sérieuses objections.

M. Aeby est entré, ici, dans le détail des amendements au projet du Conseil fédéral. Il a conclu :

Telle est, dans ses grandes lignes, la contribution de crise. Il y avait encore des divergences au sujet des personnes qui doivent y être soumises entre les auteurs de l'initiative et les auteurs du projet qui vous est soumis.

Si l'on veut respecter le principe de la généralité de l'impôt, on ne peut se borner à y astreindre que quelque 50,000 personnes, comme l'auraient voulu les auteurs de l'initiative en exonérant des revenus de 7000, voire de 9000 fr. Toute personne physique sera astreinte au paiement de la contribution si son revenu atteint 4000 fr. et devra payer la contribution complémentaire si sa fortune atteint 50,000 fr. Une déduction sera accordée pour les charges de famille. Des limites minimales ont été fixées également pour les personnes morales : les sociétés anonymes ne payeront de contribution que si leur bénéfice net atteint 1 % du capital action et des réserves ; les sociétés coopératives ne payent la contribution que si leur bénéfice net s'élève à 1 % de leur fortune. Elles ne payeront la contribution extraordinaire que si leur fortune atteint au moins le montant de 10,000 fr.

Quel sera, selon toutes probabilités le rendement de la contribution de crise ? On peut établir une comparaison entre cette contribution et l'impôt de guerre, qui, dans les trois périodes fiscales, a rapporté entre 52 ½ et 75 millions. La crise qui sévit et les modifications de taux entre l'impôt de guerre et la contribution de crise font prévoir que cette contribution n'atteindra guère que la moitié des sommes produites par l'impôt de guerre. Le message du Conseil fédéral paraît dont être optimiste en fixant ce produit à 30 millions.

Sur le produit de la contribution, une part devra être faite aux cantons. Cette part doit être calculée en tenant compte de deux éléments : d'une part, des frais et du travail de perception qui incombera aux cantons ; d'autre part, du fait que la contribution de crise soustrait aux cantons des valeurs qui leur étaient destinées comme valeurs imposables.

Le Conseil fédéral a tenu compte de ces éléments en fixant à 33 % la part des cantons au produit de la contribution qu'ils auront perçue. La majorité de notre commission estime que 40 % n'est point exagéré. Elle a tenu compte pour relever la participation de 7 % du fait que le montant qui doit revenir aux cantons de l'imposition du tabac et leur part aux recettes des eaux-de-vie n'est que de 8 millions au lieu des 25 millions qui étaient demandés dans l'initiative et des 12 millions qu'a demandés M. le conseiller Otto Walter et que votre commission n'a pas cru devoir admettre.

Séance du 5 octobre

La réduction des traitements

Les rapporteurs, MM. Schüpbach et Bujard déclarent que la majorité de la commission accepte les propositions du Conseil fédéral.

Au nom de la minorité, M. Bratschi, socialiste, estime que le Conseil fédéral ne tient pas suffisamment compte du scrutin du 28 mai. Toutefois, étant données les circonstances, elle se rallie à cette solution nouvelle.

M. Altherr (Appenzell), radical, propose que les traitements soient diminués de 25 à 28 millions par an. Même avec la réduction proposée, les traitements fédéraux sont de 10 % supérieurs à ce qu'ils étaient en 1928.

M. Arnold (Bâle-Ville), communiste, propose de biffer les textes relatifs à la réduction des traitements. Son parti est hostile à toute réduction de traitements.

Le président relève dans les propos de M. Arnold des expressions non parlementaires.

M. Hæberlin (Zurich), radical, propose que, pendant la durée de la réduction des traitements, les rentes servies par les deux caisses fédérales soient réduites proportionnellement.

M. Schmid (Zurich), radical, combat la proposition Altherr.

Le président invite les orateurs à la brièveté.

M. Abt (Argovie), radical, considère que le Conseil fédéral fait preuve de faiblesse vis-à-vis du personnel, qui devrait être le premier et non le dernier à faire un sacrifice pour le pays. Il lui est difficile de voter un impôt sur le vin alors que le fonctionnaire continue à ne subir aucun préjudice. Il faudrait au moins que les socialistes apportent une collaboration loyale au programme financier. Les agrariens ne peuvent voter les propositions du Conseil fédéral.

M. Abt rappelle que tous ceux qui n'acceptent pas le point de vue socialiste sont personnellement attaqués. Il est inéquitable que les fonctionnaires bénéficient de la puissance de leur organisation.

Répondant à des précédentes attaques personnelles de M. Grimm, il rappelle le mémorial Grimm sur la guerre civile. Ceux qui donnent ces instructions n'ont pas le droit de traiter les autres de démagogues.

M. Bratschi, socialiste, reproche à M. Abt de profiter aussi de l'Etat. Il s'en prend aux capitalistes. M. Abt n'est pas le porte-parole des petits paysans, mais des capitalistes. M. Bratschi combat les propositions Hæberlin.

M. Meyer (Lucerne), radical, demande quel sera le sort des buralistes postaux dans le nouveau régime des traitements.

M. Flückiger (Soleure), radical, combat la proposition Altherr.

M. Musy croit que l'équité est du côté de M. Hæberlin. Il n'est pas juste qu'un fonctionnaire soit retraité à des conditions supérieures aux traitements actuels. Toutefois, le Conseil national, lorsque la question fut posée, vota contre le Conseil fédéral.

La question doit être examinée de nouveau, mais ne peut être tranchée au pied levé. Il vaut mieux l'écarter pour l'instant.

M. Musy combat aussi la proposition Altherr. M. Musy se félicite de ce que l'opposition irréductible des fonctionnaires se soit atténuée.

M. Schüpbach combat également les amendements au nom de la commission.

M. Hæberlin retire son amendement.

On passe au vote : M. Abt (Argovie), paysan, reprend la proposition primitive du Conseil fédéral (économies de 18 à 20 millions sur les traitements).

L'amendement Altherr est repoussé.

La proposition Abt est écartée.

La nouvelle proposition du Conseil fédéral est acceptée, contre la proposition Arnold, à une forte majorité.

Séance de relevée

L'impôt sur les boissons

Terminant la discussion du programme financier, la Chambre aborde l'impôt sur les boissons. La commission propose un texte nouveau, ainsi conçu :

La Confédération perçoit sur les boissons non distillées une contribution qui devra fournir environ 25 millions par an. Les principes et la perception de cette contribution sont conçus de telle manière qu'elles ne toucheront pas le producteur indigène.

MM. Mæder (Saint-Gall), conservateur, et Aeby (Fribourg), conservateur, font rapport. Ils constatent que la Chambre a voté jusqu'ici la contribution de crise, soit 20 millions, le droit sur le timbre, soit 9 millions, le tabac, soit 40 millions, et l'alcool, soit 7 à 8 millions. Cela fait un total de 77 millions environ. Il manque 23 à 25 millions pour faire le total des 100 millions indispensables. Il reste l'impôt sur les boissons non distillées. Le peuple suisse consomme chaque année pour 500 millions de boissons. Il ne peut s'agir pour le vin et le cidre que d'un impôt de consommation qui ne saurait grever le producteur. Il ne serait pas possible d'exempter le vin de toute imposition.

Le Conseil fédéral ne donne aucune garantie d'exonération au producteur. La minorité de la commission exempte le vin et le cidre de l'impôt sur les boissons. Avec cette formule, il n'y a pas possibilité de soumettre le vin et le cidre à un impôt de consommation. Cette formule mettrait les négociateurs de traités de commerce dans des difficultés considérables.

La majorité de la commission donne toute garantie aux producteurs. Elle pose le principe de l'imposition des boissons non distillées, mais le producteur de vin et de cidre ne peut être grevé ni directement ni indirectement. Le Conseil fédéral devra soumettre son arrêté relatif à cet impôt à l'approbation des Chambres. C'est une garantie importante. Des deux millions et demi d'hectolitres exportés par la France et l'Italie, la Suisse en importe à elle seule un million et demi. Nous avons donc une bonne arme pour augmenter les droits d'entrée.

M. Valloton (Vaud), radical, développe la proposition de la minorité qui exclut le vin et le cidre de l'impôt sur les boissons. Un des principes directeurs de notre politique a toujours été d'encourager la culture du sol. Le Conseil fédéral ne peut protéger la vigne d'une main et la frapper de l'autre. Les frais de production du vin ont augmenté de près de 50 % ; le producteur soutient une lutte tragique contre les éléments ; son labeur est infatigable. A la fin de sa vie, il porte sur son dos toute la terre de ses vignes.

En 1905, il y avait 64,000 exploitations viticoles ; en 1932 : 41,000. En 1892, la superficie viticole était de 31,000 hectares ; en 1928, de 14,000. On peut parler de la grande pitié du vigneron suisse.

Qui payera cet impôt ? C'est le vigneron. Il n'est pas possible de prétendre qu'il ne sera pas touché. Il n'y a aucun moyen de résister aux lois de l'offre et de la demande. Une différence d'un demi centime par litre est considérable pour le vigneron. Celui-ci passe par des années tragiques. Ce serait une faute politique que de frapper d'un impôt les 20,000 vignerons suisses. Le vin étranger rapporte 35 millions à la Confédération ; la bière, 15 millions. Le vin est le produit de la culture du sol, ce qui n'est pas le cas de la bière et des eaux minérales. Pour les vins étrangers, nous avons de bons atouts en main pour demander un relèvement des droits d'entrée. Rejeter cet impôt, c'est ramener la paix dans le pays. La formule de la minorité est parfaitement claire et loyale. Le 31 août, une délégation du gouvernement vaudois s'est rendue à Berne pour prier le Conseil fédéral de renoncer à cet impôt, qui découragerait gravement une population dévouée. *(Bravos.)*

M. Killer (Argovie), socialiste, présente un amendement demandant que les boissons non alcooliques soient moins imposées que les autres.

M. Meili (Thurgovie), paysan, propose que le cidre soit excepté de l'impôt sur les boissons.

M. Graber (Neuchâtel), socialiste, estime injuste de frapper exclusivement les eaux minérales et la bière. La recette tomberait à 12 millions. L'essentiel est de prendre des mesures pour ne pas frapper le producteur. Le viticulteur souffre des conséquences de l'organisation économique. M. Graber propose un monopole d'importation des vins si on ne trouve pas d'autre mesure. L'essentiel est d'assurer l'écoulement des vins indigènes. On aurait ainsi la garantie que les viticulteurs ne seront pas touchés.

M. Berthoud (Neuchâtel), radical, soutient le point de vue de la minorité. Dans les 500 millions que le peuple dépense pour les boissons,

il y a déjà 50 millions de taxes, 35 millions de droits d'entrée et 15 millions d'impôt sur la bière. Les droits sur le vin étranger représentent 18 centimes par litre ; la bière paye 6 centimes par litre. Il n'y aurait rien d'excessif à augmenter le droit sur la bière. Tout impôt quelconque frappera le vin indigène. Le monopole pourrait avoir des répercussions sur notre importation de vins.

M. Ruh (Schaffhouse), paysan, propose que l'impôt sur la bière soit perçu à la frontière sous la forme d'un relèvement des droits de douane, sur la bière, le maïs et le houblon.

M. Bujard (Vaud), libéral, décrit le labeur des vignerons, souvent anéanti par la gelée ou la grêle. Avec la formule du Conseil fédéral, il est impossible que le producteur ne soit pas touché. Les vignerons ne peuvent admettre que le produit d'une culture aussi pénible soit frappé. La seule solution est d'abandonner l'impôt sur le vin indigène.

M. Troillet (Valais), conservateur, ne peut admettre que par un arrêté d'urgence on pose un principe nouveau dans une loi dont on ne peut mesurer les conséquences. Il n'a pas été possible d'indiquer de quelle manière on prélèverait cet impôt. Nous sommes surindustrialisés et surpeuplés. La production des vins indigènes ne représente que le cinquième de la production totale. Ce qu'il nous faudrait, c'est un retour vers la terre. C'est à fin contraire que nous travaillons. L'exclusion du vin indigène ne diminue pas sensiblement le produit de l'impôt sur les boissons. Dans un sentiment de justice, les propositions de la majorité ne peuvent être votées.

M. Gadient (Grisons), indépendant, présente un amendement selon lequel la Confédération perçoit un impôt sur les boissons distillées à l'exception du cidre doux.

M. Gorgerat (Vaud), libéral, estime que la proposition de la minorité est plus claire que celle de la majorité. Elle évitera toute équivoque et tout malentendu. On ne peut pas changer les lois économiques. Il ne suffira pas d'un arrêté pour empêcher les conséquences de cette loi. On ne peut voter un impôt dont on ignore les modalités de perception. Les Vaudois n'accepteront pas les rats de cave fédéraux.

M. Ulmann (Thurgovie), radical, propose de passer au vote et de faire abstraction d'une séance de nuit.

Cette proposition de clôture est votée par 85 voix contre 12.

M. Musy, chef du Département des finances, dit que si la Chambre repousse l'impôt sur le vin, il faudra en arriver à proposer un impôt sur le chiffre d'affaires. Il faut que nous ayons le courage des mesures nécessaires pour conserver la parité de notre franc. C'est la consommation de luxe qu'il faut frapper, soit le tabac et les boissons. C'est de tous les impôts le plus juste. Nous ne pouvons augmenter les charges fiscales sans demander une contribution aux boissons. Il s'agit d'imposer non le vigneron, mais le consommateur. Cet impôt existe dans tous les pays vinicoles. Le Conseil fédéral pose le principe de la contribution de toutes les boissons alcooliques. En acceptant la proposition de la minorité, on se mettrait en contradiction formelle avec le texte et l'esprit de tous les traités de commerce.

Le Conseil fédéral a dû se contenter, pour des raisons internationales, de poser le principe de l'imposition. Les années où la consommation sera minime, le producteur ne sera pas touché ; si la récolte est abondante, il se fera probablement un partage. La totalité de cet impôt, s'il atteint un million, cela fait 5 fr. par producteur, mais la loi précise que le vigneron ne doit pas être touché. Ce sont les Chambres qui prendront la responsabilité du choix du système et non le Conseil fédéral. Il y a la possibilité d'une ristourne indirecte au vigneron pour son sulfatage, par exemple. Le sulfatage coûte, en Suisse, 6 à 7 millions par an. Pour la France et l'Italie, nous sommes des clients importants. Il y a possibilité d'augmenter les droits sur ces vins, ce qui est une protection pour le vin indigène. M. Musy estime que son devoir est de soutenir des projets qu'il estime justes, sans souci de popularité.

La décision dernière appartiendra aux Chambres qui doivent comprendre la gravité de la situation.

On passe au vote.

Les amendements Killer et Meili sont repoussés. L'amendement Gadient est voté par 70 voix contre 68, l'amendement Graber est repoussé par 88 voix contre 51.

La proposition de la majorité de la commission, amendée par M. Gadient, est votée par 109 voix contre 46. L'amendement Ruh est repoussé par 64 voix contre 28.

Le chapitre IV, impôt sur les boissons distillées, est voté à une grande majorité.

La discussion est interrompue et la séance levée.

Conseil des Etats

Séance du 5 octobre

Le Conseil discute le VIIme rapport fédéral sur la limitation des importations. Le rapporteur, M. Schœpfer, présente le postulat suivant :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu de conférer à la commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique la compétence de contraindre les chefs d'entreprises commerciales ou industrielles à fournir des renseignements véridiques sur les prix et le calcul des frais et des prix et à produire des pièces justificatives.

En même temps que son rapport, le Conseil fédéral soumet aux Chambres un nouvel arrêté autorisant des mesures de défense économique contre l'étranger. A cette occasion, le chef du Département fédéral de l'économie publique a annoncé qu'il allait signer, avec le ministre d'Allemagne à Berne, le protocole qui règle les détails d'application de l'arrangement conclu dernièrement à Berlin sur le payement des intérêts des coupons allemands.

Sans discuter et à l'unanimité, la Chambre a approuvé le rapport et l'arrêté.

Le postulat a été repoussé par 15 voix contre 13.

Séance levée à 11 h. 10.

Prochaine séance, lundi, à 10 heures.

Franchise de port en faveur des incendiés de Bovernier

La franchise de port est accordée temporairement pour tous les envois de dons non inscrits jusqu'à 20 kg et pour les envois d'espèces et les versements et payements dans le service des chèques, expédiés en faveur des incendiés de Bovernier. L'expéditeur doit mettre sur chaque envoi la mention « Envoi de secours, franc de port ». Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances et envois d'argent reçus ou expédiés par le comité de secours en faveur des incendiés de Bovernier, compte de chèques postaux Sion, N° IIc 1471.

Nos hôtes

Le prince-héritier Michel de Roumanie a visité Berne hier jeudi. Le ministre de Roumanie a offert en son honneur un banquet auquel ont été invités tous les membres de la légation avec leurs épouses. Le prince est ensuite reparti pour Zurich en automobile.

Des amendes salées

Le Conseil d'Etat tessinois a condamné à des amendes de 10,000, 40,000 et 30,000 francs trois hôteliers d'Ascona qui, contrairement aux dispositions en vigueur, viennent d'agrandir leurs établissements.

La proscription des uniformes de parti

Un milicien hitlérien arrivé à Lugano en uniforme a été invité par un gendarme à le suivre au poste de police. L'hitlérien, un major, a dû y déposer son uniforme, qui a été confisqué, et verser une somme pour garantir le payement de l'amende à laquelle il va être condamné.

Les horaires de chemin de fer

LE « BÜRKLI »

La nouvelle édition du *Bürkli* qui vient de paraître, chez Fretz frères, S. A., Zurich, comporte une innovation qui sera la bienvenue : La liste des taxes contient une petite carte de la Suisse sur laquelle sont clairement marquées toutes les stations pour lesquelles sont délivrés des billets de sports d'hiver à prix réduit (simple course valable pour le retour). Cette carte ne manquera certainement pas d'intéresser dans une égale mesure les sportifs et les non sportifs, puisque ces billets sont délivrés sans aucune formalité à toute personne qui en fait la demande.

Les autres avantages du *Bürkli*, l'abondance de ses matières qui en fait l'indicateur le plus complet (son importante partie de l'étranger, les multiples indications des correspondances), ainsi que son absolue exactitude n'ont plus besoin d'être mentionnés. C'est d'ailleurs ce qui explique sa faveur auprès des voyageurs-représentants, qui ont le plus l'expérience des voyages.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Toujours le colonel Fawcett

A Annoite Cutaba (Etat de Matto-Grosso, Brésil), un Indien a déclaré que le colonel Fawcett et son fils sont prisonniers des Indiens Cuicurus, dans une région située à environ quarante-cinq jours de marche au delà du fleuve Paranatinga.

Accident d'automobile

Près de Krozingen (Bade), une automobile venant de Bâle est allée se jeter contre un arbre. Les deux passagers, Robert Illy, hôtelier, et Gottfried Steinmann ont été transportés à l'hôpital de Fribourg-en-Brisgau, grièvement blessés.

Accidents d'aviation

A proximité de Stœnesti (Roumanie), deux avions de bombardement sont entrés en collision et sont tombés. Les deux pilotes ont succombé. L'observateur qui se trouvait dans l'un des avions s'est sauvé en parachute.

* * *

Un grave accident d'aviation s'est produit hier jeudi après midi, à 14 kilomètres de Toul, entre les villages de Tremblecourt et de Manoncourt-en-Woëvre. Un avion militaire s'est abattu sur le sol avec ses trois passagers, qui furent tués sur le coup.

* * *

Hier jeudi, à Saint-Nazaire, l'hydravion géant *Wilbaut-Penhoët*, dans lequel avaient pris place un pilote, un mécanicien et un aide, quittait les chantiers pour procéder à des essais et gagnait le milieu de l'estuaire de la Loire. Il avait atteint une hauteur de quelques mètres quand on le vit soudain piquer du nez et s'enfoncer dans les flots.

En quelques minutes, le gigantesque avion disparaissait dans les flots, profonds à cet endroit de huit à dix mètres.

Cependant, les trois hommes qui étaient à bord purent gagner les parties élevées de l'hydravion qui émergeaient encore. Ils gagnèrent les portes qui s'étaient coincées dans la chute, finirent par les ouvrir et, avant que l'hydravion ne coulât, se jetèrent à l'eau.

Les aviateurs furent recueillis. L'un d'eux porte une légère blessure au front.

* * *

Un hydravion est tombé dans l'étang de Berre (près de Marseille), pendant la nuit de mercredi à jeudi. Il y a deux victimes.

SUISSE

Explosion provoquée par une imprudence

Hier soir jeudi, à Genève, dans un immeuble de la rue Bergalonne, un ouvrier plombier, M. Savary, ayant, par un malencontreux coup de ciseau, percé un tuyau à gaz, s'apprêtait à réparer celui-ci lorsque sa lampe à souder fit explosion. Toutes les cloisons volèrent en éclats. La locataire de l'appartement, Mme Mauris-Friedrich, couturière, et une de ses jeunes employées, Mlle Jeanne Besson, ont été profondément blessées au coup et au visage. La jeune fille a dû être conduite à l'hôpital cantonal. M. Savary fut, lui aussi, sérieusement blessé aux mains. Les dégâts dans l'appartement sont très importants.

Enfant renversée par une automobile

Hier jeudi, dans le village de Croy (Vaud), une fillette de quatre ans, Olga Rossat, a été renversée par une automobile que conduisait M. Arnold Schneuwly, représentant à Lausanne. Elle a eu le crâne fracturé.

Collision

A Pully (Vaud), hier jeudi, un motocycliste, M. Ferdinand Orbini, maçon à Montreux, est entré en collision avec un triporteur. Le conducteur a eu le crâne fracturé. Il a été transporté à l'hôpital cantonal.

NÉCROLOGIE

Le général Youdénitch

Le général Nicolas Youdénitch, ancien commandant en chef des armées russes du Caucase, est mort hier jeudi, à Saint-Laurent du Var, près de Nice. Il était né le 18 juillet 1862 et se signala pendant la grande guerre par la prise d'Erzeroum et plus tard par la lutte qu'il mena contre les troupes rouges. Le corps du général sera déposé dans le caveau où repose déjà le grand-duc Nicolas.

L'industriel Hermann Cuénod

On annonce de Genève la mort de M. Hermann Cuénod, directeur des Ateliers Cuénod, à Châtelaine, un des pionniers de la fabrication des machines électriques en Suisse, qui créa avec M. René Thury une entreprise devenue les Ateliers de Sécheron et avec M. Tissot les Forces motrices de Chancy-Pougny.

M. Cuénod était un type d'industriel chrétien.

Echos de partout

La matinée de Hitler

Adolf Hitler occupe à Berlin l'étage supérieur de la nouvelle chancellerie, construction récente qui a été ajoutée à l'ancienne demeure historique du temps d'Hermann Müller. Les pièces de cet appartement assez sévère ont été longtemps habitées par le secrétaire général et constituent le logement type, sinon idéal, d'un haut fonctionnaire qui ne serait pas tenu de recevoir.

La veille de la révolution, le prédécesseur de l'actuel chancelier achevait de tapisser cette résidence avec un mauvais goût éclatant, lorsqu'il dut céder la place. Fidèle à ses principes d'économie et de simplicité, Hitler n'a rien changé à l'ameublement ni à la décoration d'un logis qu'il considère comme un pied-à-terre et où ne pénètrent que ses collaborateurs immédiats. Son véritable domicile est à Munich, et c'est à Munich que le chancelier a laissé le secrétaire particulier chargé d'ouvrir les lettres personnelles, de classer les photographies, les demandes de dédicaces ou les cartes postales des copains.

Hitler partage sa demeure berlinoise avec son chauffeur, vieux camarade des tranchées et militant de la première heure, dont la femme entretient la maison et s'occupe de la cuisine et du ménage avec l'aide d'une servante originaire de Munich. C'est elle encore qui est chargée du blanchissage et du raccommodage, car son maître n'est pas homme à supporter la présence d'un valet de chambre, ni celle d'un domestique quelconque.

Gardée nuit et jour par un colosse de l'armée de protection, tiré à quatre épingles, la porte d'entrée de cet intérieur bourgeois ouvre directement sur une pièce réservée au chauffeur, sorte de salle d'attente formant salon, qui se continue par un couloir assez étroit, à l'extrémité duquel se trouvent les appartements proprement dits du chef nationaliste-social : son cabinet de travail et sa chambre à coucher.

Adolphe Hitler a toujours été matinal. On vient le réveiller à 6 heures. A 6 h. 30, il prend son petit déjeuner, tandis que retentissent les premières sonneries du téléphone et que son secrétaire et confident, Rudolf Hesse, qui le remplace à la tête du parti, le met au courant d'un certain nombre de questions qui demandent à être examinées sans témoins.

C'est à 7 heures, à 8 heures au plus tard, lorsqu'il pénètre dans son cabinet de travail, situé au premier étage, que commence la vie publique du nouveau chancelier. Une pile de journaux annotés et préparés l'attend sur son bureau. D'après ses collaborateurs, le chef aurait le don de distinguer du premier coup d'œil, dans cet amas, l'important de l'accessoire. Pendant qu'il passe ainsi en revue la presse du Reich, les premiers rédacteurs et secrétaires des ministères font leur apparition, munis de leurs dossiers. Mais, contrairement à l'usage, ils ne déposent pas leurs paperasses. Les décisions sont prises devant eux.

En entrant dans le cabinet de travail du chancelier, le visiteur de cette première fournée lève le bras droit et s'arrête. Hitler rend le salut, s'approche du nouveau venu la main tendue et lui désigne un siège. On a supprimé du vocabulaire officiel les apostrophes traditionnelles. Lorsqu'il s'adresse au chancelier, l'interlocuteur prononce : « Mein Führer », comme on dit : « Mon général », et non plus : « Monsieur le chancelier », ou : « Excellence ». Le mot *Führer* a d'ailleurs remplacé, dans le vocabulaire national, le mot *chancelier*, qu'on trouvait impersonnel et vide de sens.

Mot de la fin

A table !

Le père. — Il ne faut pas manger ainsi, Toto ; on finira par t'appeler petit glouton !... Tu sais ce que c'est ?

— Mais oui ! C'est le petit garçon d'un gros glouton !

Missionnaire et sculpteur

Le R. Père Jæger, des missionnaires de Bethléem d'Immensee, auxquels est confiée la Mission de Tsitsikar, en Mandchourie, consacre ses loisirs à l'exécution de chemins de croix pour ses chapelles, cultivant ainsi l'art qu'il apprit dans son enfance chez lui.

Nouvelles de la dernière heure

Convocation du bureau de la conférence du désarmement

Londres, 6 octobre.

M. Henderson, président de la conférence pour la réduction et la limitation des armements, a officiellement convoqué le bureau de la conférence pour lundi prochain, 9 octobre, c'est-à-dire pour la date qui avait été fixée dès le mois de juin. Cette convocation donne un démenti aux informations annonçant que les puissances signataires du pacte à quatre demanderaient l'ajournement de la conférence pour se réunir et délibérer dans une ville autre que Genève, à Stresa, par exemple.

Le bureau de la conférence a été convoqué avec l'assentiment préalable des grandes puissances. On annonce l'arrivée pour lundi, à Genève, de M. Nadolny, délégué de l'Allemagne à la conférence. Quant au baron von Neurath, on n'attend pas son retour, s'il a lieu, avant le 9, au matin.

A ce propos, il convient de noter que dans les milieux allemands de Genève on doute que l'Allemagne soit à la veille de fournir une réponse quelconque en matière de désarmement. On y dit qu'aucune proposition ferme, et encore moins aucune proposition collective, résultant en tout cas d'un accord quelconque préalable, n'a été faite à l'Allemagne, qui s'estime, en ce qui regarde le désarmement, créancière des puissances signataires du traité de Versailles et attend simplement que satisfaction lui soit donnée au sein de la conférence.

Un discours de sir John Simon

Londres, 6 octobre.

Sir John Simon et M. Eden ont de nouveau conféré avec M. Macdonald sur la question du désarmement. M. Eden repartira sans doute aujourd'hui pour Genève et sir John Simon fera de même demain samedi ou dimanche.

Le ministre britannique des affaires étrangères, parlant à un déjeuner dans la cité de Londres, a défini les devoirs de sa charge :

« Le principal devoir du ministre des affaires étrangères, dit-il, en coopération étroite avec ses collègues du cabinet, est de travailler, en usant de l'influence de la Grande-Bretagne, à restaurer la confiance internationale, et nous avons essayé de gouverner en nous basant sur le principe du maintien des relations amicales avec le monde entier. Nous ne venons de conclure aucune alliance particulière qui ne manquerait pas à son tour de provoquer quelque combinaison contraire. Nous voulons soutenir partout, en tout pays, toutes les politiques et tous les mouvements qui visent à restaurer ces éléments impalpables dont dépendent la confiance et le crédit. »

Sir John Simon a attribué l'influence de l'Angleterre dans les conseils des nations à la fois à cette attitude in dépendante et au caractère national de son gouvernement actuel. Il a exprimé l'avis qu'il ne faut pas envisager avec trop de pessimisme les problèmes internationaux, mais il a reconnu que le temps présent est un des plus difficiles que l'on ait jamais vus dans une période de paix.

Puis le chef du Foreign Office a abordé le problème du désarmement :

« En matière de désarmement, a dit le ministre, la Grande-Bretagne a le droit de parler, car, après tout, c'est nous qui avons donné l'exemple et réduit nos forces à un point qui ne permettrait certainement pas de nouvelles réductions mais qui exige, si nous voulons nous sentir en sécurité, un accord international. Le fait même que nous ne participons en Europe à aucune combinaison particulière, mais conservons notre position de grand pays désireux de répandre des sentiments d'amitié entre tous les autres, nous confère une qualité et une autorité considérables dans les conseils du monde.

« La force de notre pays dans les affaires internationales dépend de ceci : que le monde extérieur reconnaisse la Grande-Bretagne pour unie, reconnaisse que le gouvernement n'est pas un gouvernement de parti se maintenant au pouvoir contre le vœu de tous les hommes mais qu'il est le microcosme où se reflètent l'esprit et le sentiment unis du peuple entier. »

Les dettes de guerre de l'Angleterre aux Etats-Unis

New-York, 6 octobre.

(Havas.) — Certains milieux généralement bien informés qui s'intéressent à la question des dettes croient savoir, au sujet des négociations anglo-américaines, que les Etats-Unis demanderaient à l'Angleterre le payement du principal de la dette, ce qui correspondrait à une réduction d'environ 50 %.

D'autre part, le gouvernement américain aurait le sentiment qu'une telle proposition serait accueillie favorablement par l'opinion publique américaine, étant donné que l'Angleterre rembourserait ainsi tout l'argent qu'il lui a prêté, moins les intérêts.

M. Daladier chez M. Herriot

Lyon, 5 octobre.

M. Herriot devait recevoir, hier matin, jeudi, une visite importante, celle de M. Daladier. En effet, hier matin, à 8 heures, un avion quittait Paris emportant le président du Conseil. Ce dernier, avant de quitter Paris, avait adressé un télégramme à M. Herriot, disant : « Je quitte Paris par la route de l'air et tiens à vous apporter les vœux de la nation. »

Ce message fut immédiatement porté à la clinique. A 10 h. 15, l'avion de M. Daladier arrivait à Lyon et le président du Conseil se rendait immédiatement à la clinique, rue de la Charité. Après sa visite, M. Daladier a déclaré que M. Herriot a toujours conservé sa remarquable sérénité, son regard absolument naturel. Il se dégage de lui une telle vitalité qui ne donne pas l'impression de ne pas pouvoir guérir. Après la visite de M. Daladier, les médecins ont longuement examiné M. Herriot, puis ont publié le bulletin suivant : état stationnaire avec tendance à l'amélioration, aucune complication ; bon état général.

La crise ministérielle espagnole

Madrid, 6 octobre.

(Havas.) — Au cours d'une interview, M. Pedregal a déclaré : « Je crois que le gouvernement qu'on devrait former, dans les circonstances actuelles, devrait être un gouvernement de concentration républicaine comprenant aussi les progressistes. » D'autre part, les membres du comité exécutif du parti radical-socialiste ont déclaré qu'ils avaient décidé de ne pas collaborer avec M. Pedregal, s'ils ne considèrent pas comme un républicain. En conséquence, il est presque certain que M. Pedregal ira, ce matin, voir le président de la République pour lui dire qu'il renonce à former le cabinet.

Mort d'un radiologue anglais

Londres, 6 octobre.

On annonce la mort à Edimbourg du docteur William Hope Fowler, ancien chirurgien radiologue en chef de l'hôpital royal à Edimbourg.

Savant distingué, le docteur Hope Fowler était fort connu pour ses recherches en radiographie. Après avoir perdu successivement plusieurs doigts au cours de ses travaux, il avait dû subir l'amputation du bras droit en juin dernier.

La santé du chancelier Dollfuss

Vienne, 6 octobre.

L'état du chancelier Dollfuss continue à s'améliorer. Toutefois, les médecins lui ont conseillé de garder le lit encore quelques jours, dans l'intérêt d'une prompte guérison.

Ordonnance de non-lieu

Milan, 6 octobre.

La commission chargée par le procureur général d'ouvrir une enquête sur la fin tragique des trois coureurs participant au grand prix d'Italie, sur le circuit de Monza, a terminé ses travaux. Se basant sur les résultats de cette enquête, le procureur a prononcé un non-lieu en faveur des organisateurs de la course. Ceux-ci, déclare le procureur, n'ont rien négligé pour assurer à la course un développement normal. Ils ont pris toutes les mesures nécessaires lorsqu'ils apprirent qu'une machine avait perdu de l'huile sur une partie du trajet. Les accidents doivent être attribués à la vitesse et à l'audace des automobilistes.

Contrebande de cocaïne

Paris, 6 octobre.

Le *Matin* annonce que la douane de Paris a découvert dans quatre-vingts sacs de moules, expédiés de Hollande, 10 kilos de cocaïne. L'expédition était répétée quotidiennement depuis un certain temps. On suppose qu'une grande quantité de cette drogue a dû passer dans les mêmes conditions. La Sûreté générale enquête et s'est mise en relation avec la police hollandaise pour découvrir la source de la drogue.

Tremblement de terre en Italie

Terni (Ombrie), 6 octobre.

La nuit dernière, une secousse sismique a été enregistrée dans la région de Terni. La population est sortie dans les rues. La secousse n'a duré que quelques secondes et n'a causé ni dégâts, ni victimes.

Un pont s'effondre au passage d'un camion

Lyon, 6 octobre.

Hier, jeudi, un lourd camion attelé d'une remorque appartenant à M. Deschamps, de Saint-Quentin (Asine), et conduit par les chauffeurs Guidet et Cazeau, venant de Trévoux, s'était engagé, vers 13 heures, sur le pont suspendu reliant le village de Saint-Bernard (Ain) au bourg d'Anse (Rhône). A peine le véhicule avait-il abordé le pont qu'un craquement se fit entendre et qu'une poutre du tablier se brisait. Malgré les appels d'un pêcheur, le chauffeur, qui ne s'était aperçu de rien, poursuivit sa route, mais, arrivé au milieu du pont, le tablier s'effondra et le camion et la remorque tombèrent dans la Saône, profonde en cet endroit de cinq à six mètres.

M. Caseau réussit à revenir à la surface et grimpa sur le sommet du camion où des témoins se hâtèrent de le recueillir. Son compagnon, M. Guidet, n'a pas reparu. Des recherches actives sont faites pour retrouver son corps.

Dans sa dernière session, le Conseil général de l'Ain avait envisagé la reconstruction du pont de Saint-Bernard, jugé insuffisant pour la circulation actuelle.

Le temps

Paris, 6 octobre.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Beau temps ; ciel clair ou un quart couvert, mais brumeux, le matin ; vent du secteur est, faible ; température sans changement.

SUISSE

Le vote final sur le programme financier

Berne, 6 octobre.

Le Conseil national a repris, ce matin, le débat financier au dernier article, selon lequel l'arrêté est urgent et entre immédiatement en vigueur.

Au nom de la minorité, M. Schmid (Argovie), socialiste, a proposé que l'arrêté fût soumis à la votation du peuples et des cantons. La plupart des innovations apportées par le programme financier sont depuis longtemps à l'ordre du jour. Il est donc faux de parler d'urgence.

M. Oeri (Bâle-Ville), libéral, a déclaré ne pouvoir admettre l'exclusion du référendum, tout en étant persuadé que le programme financier est une nécessité inéluctable.

Les oppositions partielles s'additionnent pour combattre le redressement. Le seul moyen de faire accepter ce programme par le peuple serait de lui en présenter séparément les principaux points.

La discussion parlementaire aurait été meilleure si on avait eu la perspective du référendum. La constitution devrait prévoir un état de nécessité.

Me Musy a déploré le pessimisme de M. Oeri. La démocratie n'est possible que si la situation financière reste en équilibre. S'il a fallu quinze jours au parlement pour se faire une opinion sur le programme financier, combien de temps faudra-t-il à un million d'électeurs pour comprendre ce problème ?

En 1914, la démocratie a compris la situation, mais encore le danger était-il beaucoup plus perceptible.

Les mesures que nous prenons permettront de conserver la démocratie.

M. Musy a prié la Chambre d'accepter la clause d'urgence.

M. Huber (Saint-Gall), socialiste, a contesté l'urgence. L'état de nécessité, c'est que le Conseil fédéral et la majorité parlementaire n'ont pas confiance dans le peuple. Un gouvernement démocratique ne doit pas proposer des solutions dont il sait qu'elles seront rejetées par le peuple.

Le Conseil fédéral et les Chambres auraient encore la possibilité de présenter au peuple un programme qu'il accepterait.

On passe au vote.

La clause d'urgence est votée par 91 voix contre 66. La minorité est formée des socialistes et d'un certain nombre de députés romands des partis nationaux.

Le programme financier est adopté dans son ensemble par 107 voix contre 49.

La séance est levée à 9 heures.

CHANGES A VUE

Le 6 octobre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 10	20 30
Londres (1 livre sterling)	15 85	15 95
Allemagne (100 marc or)	122 60	123 10
Italie (100 lires)	27 —	27 20
Autriche 100 schillings)	— —	— —
Prague (100 couronnes)	15 20	15 40
New-York (1 dollar)	3 29	3 39
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 80	72 20
Madrid (100 pesetas)	42 90	43 40
Amsterdam (100 florins)	207 85	208 35
qudapest (100 pengö)	— —	— —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

6 octobre

BAROMÈTRE

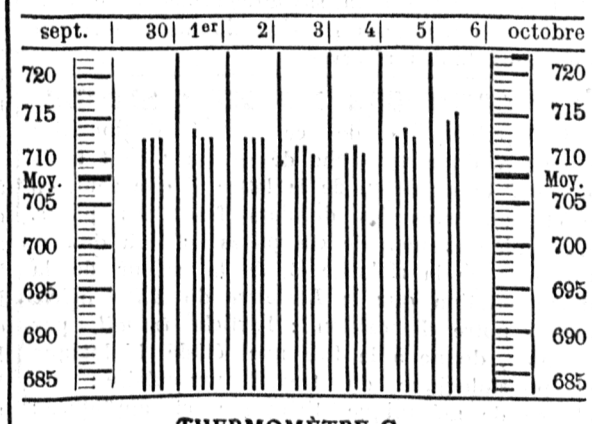

THERMOMÈTRE C.

sept.	30	1er	2	3	4	5	6	octobre
7 h. m.	11	15	14	15	15	14	13	7 h. m.
11 h. m.	16	20	20	18	17	18	16	11 h. m.
7 h. soir	20	19	18	19	19	20		7 h. soir

Les personnes qui nous envoient l'avis d'un changement d'adresse sont priées d'y joindre 20 centimes en timbres.

L'ADMINISTRATION.

Variétés

Le jeu des nombres dans les vers

De Tristan Derème dans le *Journal des Débats* :

Dans cette auberge béarnaise, où l'on entend, le soir, un bourdonnement de guitares, tandis que le clair de la lune caresse, sur l'enseigne, la vieille inscription : *On loge à pied et à cheval*, nous avons fait la connaissance d'un vieux monsieur, qui respire en souriant l'air léger des vacances et qui vient de nous proposer un jeu où je voudrais vous faire part.

Un numéro sort au hasard, et le joueur qui est sur la sellette doit dire aussitôt un vers où se trouve le même nombre. — C'est impossible ! — Charmante erreur ! a répondu le vieux monsieur. C'est, à coup sûr, le jeu le plus simple du monde. Qu'aucune inquiétude en vos cœurs ne demeure ; que nul effroi ne les effleure ; nous allons jouer tout à l'heure.

— 10 ! — « Quand nous serons à 10 nous ferons une croix. » — « S'il en demeure 10, je serai le dixième. » — 1 ! — « Et s'il n'en reste qu'un je serai celui-là. » — 2 ! — « A moi, comte, 2 mots. » — J'ai 2 grands bœufs dans mon étable. » — « Et ces 2 grands débris se consolaient entre eux. » — 15 ! — « ... Un ange, une jeune Espagnole !... Et ce charme inconnu, cette fraîche auréole qui couronne un front de 15 ans ! » — « Un clerc, pour 15 sous, sans craindre le hola, peut aller au parterre attaquer *Attila*... » — 20 ! — « 20 fois sur le métier remettez votre ouvrage. » — « Dans un grenier qu'on est bien à 20 ans ! » — 3 ! — « Que vouliez-vous qu'il fît contre 3 ? » — 300 ! — Villon lui-même vous le dit : « *Item*, je donne aux Quinze-Vingts, qu'autant vaudrait nommer 300... » — 58 ! — « Onze lustres complets, surchargés de trois ans... » — « Comment ? N'est-ce impeccablement que ce vers vous conduit ? 11 fois 5, et 3, n'est-ce 58 ? » — 32 ! — « Le sourire éternel de tes 32 dents. » — 13 ! — « Plus de douze attroupés craindre le nombre impair. » — Heu !... — Boileau le dit ainsi. Mais, au vrai, 37 ou 51 et mille autres nombres se trouvent définis par son alexandrin. Il n'est pas défendu que, à son vers on les couse, pourvu qu'étant impairs, ils soient plus grands que douze. — 6. ! — Je vous veux répondre à loisir : « Mes pareils à 2 fois ne se font point connaître... A 4 pas, d'ici je te le fais savoir. » 4 et 2 : 6. — 17 ! — « 15 ans ! ô Roméo ! l'âge de Juliette !... Ce siècle avait 2 ans... » 15 et 2 : 17. Ou bien préférez-vous un vers de Déroulède ? « C'était un enfant, 17 ans à peine... » — 18 ! L'artifice sourit aux clairières de l'art ; songez aux 18 bras des Muses de Ronsard : « Si qu'elles mignardant leur mère, 9 et 9 bras furent pliant autour de son col, la priant de voir la face de leur père. » — 60 ! — « Mon père, 60 ans au travail appliqué... » — « Mon Dieu, j'ai combattu 60 ans pour ta gloire. » — 100 ! — « Amis, je viens d'avoir 100 ans... » — 1.809 ! — « Or, en 1809, nous prîmes Saragosse... » — 1.811 ! — « ... ô temps, où des peuples sans nombre... » — 500 ! — « Nous partîmes 500... » — 3.000 ! — « Nous nous vîmes 3.000 en arrivant au port. » — « 3.000 ans ont passé sur la cendre d'Homère... » — 3.600 ! — « 3.600 fois, par heure, la Seconde... » O Baudelaire ! — 7 ! — « 5 et 4 font 9, ôtez 2, reste 7. » Vous savez ce vers de Boileau et je borne ici le tableau.

Nous vîmes pourtant passer les 30 voiles du *Cid* ; on compta devant nous les 300,000 francs de la Xme satire, que sais-je encore ? Et je crus démêler que ce vieux monsieur aimait les vers, comme d'autres aiment les roses ou leurs beaux souvenirs, et que, citant ainsi, vous venez de l'entendre, Baudelaire, Musset, Déroulède, Voltaire, Boileau, Corneille, Béranger, Delille, Hugo, Ronsard, Coppée, Pierre Dupont, Villon, Molière et cent autres aussi que nous connaissons tous, il savait, par son jeu bizarre, faire entendre chaque jour la voix des poètes qu'il chérissait.

R. P. COULET

LE CATHOLICISME ET LA CRISE MONDIALE

Les seuls remèdes efficaces

Prix : Fr. 2.40

DE LA VERGNE

Le bon cardinal Richard

d'après les souvenirs et papiers de famille

Prix : Fr. 2.75

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38

FRIBOURG

TRIBUNAUX

Cent francs d'amende pour avoir arraché un fanion à croix gammée

Le tribunal de district de Kreuzlingen vient de condamner à 100 francs d'amende (convertible de 10 jours de prison) le nommé Emile Lattmann, tourneur, qui, se trouvant au chômage, avait, le 12 août dernier, arraché un fanion à croix gammée d'un autobus de Constance se trouvant à Kreuzlingen.

Il devra en outre payer 1 fr. 50 pour le fanion dont il s'est emparé. L'avocat de la défense avait plaidé en faveur d'une amende de 10 francs et le procureur a requis 100 francs. L'avocat a déclaré qu'un recours serait adressé au Tribunal cantonal.

(On aimerait savoir quelle punition a été infligée aux hitlériens de Munich qui ont arraché l'insigne du *Gesellenverein* catholique aux délégués suisses du congrès de Munich.)

Une femme à poigne

Le *Journal de Genève* raconte la comique histoire que voici :

Un bon jeune homme, M. B., s'était épris — le cœur a des raisons que la raison ignore ! — d'une épaisse commère des Pâquis, beaucoup plus âgée que lui, moustachue à souhait et possédant, tout comme le grand Tartarin, des « doubles muscles ». Tant que durèrent les fiançailles, la commère se montra d'une douceur angélique et d'une sobriété exemplaire. Mais ce n'étaient là qu'apparences trompeuses et, à peine les époux sortaient-ils de chez M. l'officier d'état civil que Mme B. entraîna son jeune mari dans le premier café venu et se fit offrir force consommations. Depuis lors et sans même qu'il ait connu une brève lune de miel, la vie de M. B. devint intenable.

Dès le matin, sa redoutable épouse l'arrachait brutalement au sommeil et l'obligeait à faire le ménage pendant qu'elle-même s'en allait dans quelque café du voisinage. Si par hasard M. B. manifestait quelque velléité d'indépendance, la mégère avait vite fait, à coups de balai, de le réduire à merci.

Puis, petit à petit, Mme B. prit l'habitude de ne rentrer à son domicile que lorsque vraiment elle « n'avait plus soif », et tous les jours des scènes violentes, au cours desquelles c'est le mari qui était régulièrement rossé, se produisaient. Un beau jour, M. B., qui avait été chargé de préparer le repas, attendait patiemment le retour de sa charmante femme. Les heures passaient ; vers minuit, la faim le poussant, M. B. osa se mettre à table tout seul. A 2 heures, un vacarme infernal réveillait tous les voisins. C'était Mme B. qui, incapable de se tenir sur ses jambes, se faisait ramener à son domicile par un chauffeur de taxi et célébrait Bacchus en d'horribles vociférations.

— Ah ! osa timidement M. B., c'est à ct'heure que tu rentres ?

— Oui, mon chéri, glapit la mégère, et je vais t'apprendre comment que je m'appelle !

Là-dessus, empoignant une casserole, Mme B. se mit à en frapper son époux à coups redoublés et, sans l'intervention du chauffeur de taxi, il est probable que l'affaire aurait mal fini.

Excédé, M. B. finit par prendre le seul parti raisonnable. Il entassa ses vêtements dans une valise et, pendant qu'écroulée sur le parquet son épouse ronflait comme un grenadier, il s'esquiva tout doucement.

Le lendemain, mis en demeure de réintégrer le domicile conjugal, M. B. refusa. La mégère jura alors de se venger et elle s'en fut déposer contre son mari une plainte en abandon de famille.

Et voilà pourquoi M. B. comparaissait, hier jeudi, devant le tribunal de police, que présidait M. Meyer de Stadelhofen, et racontait les tristes aventures dont il avait été le héros involontaire.

Nouvelles financières

La carence roumaine

En 1929, l'Etat roumain eut besoin de se procurer des capitaux à l'extérieur pour stabiliser sa monnaie. Son crédit ne lui permettant pas d'obtenir un prêt direct dépourvu de garanties spéciales, il créa une Caisse autonome des monopoles, qui empruntait à sa place et qu'il dota de ressources importantes, affectées comme gage à cet emprunt.

En 1931, une opération similaire fut réalisée en vue de l'exécution d'un programme économique. Les ressources de la Caisse autonome atteignent un montant double de celui qu'exige le service des deux emprunts, montant que cette Caisse doit verser régulièrement à la Banque nationale de Roumanie, qui, à son tour, prélève obligatoirement les sommes nécessaires pour assurer le payement des coupons et l'amortissement, les transforme en devises étrangères et en effectue le transfert.

Tout cela est sanctionné par des lois.

A la fin de l'année 1932, le cabinet de Bucarest fit valoir les difficultés économiques et financières de la Roumanie, afin que des allégements lui fussent accordés. Les conversations avec les porteurs aboutirent en février 1933 à un accord aux termes duquel les porteurs des anciens emprunts de l'Etat roumain consentaient à la suspension intégrale de l'amortissement, pendant que ceux des emprunts de la Caisse autonome acceptaient qu'il fût réduit de moitié.

Il fut prévu que le gouvernement roumain et les représentants des porteurs procéderaient au dépût de septembre à un nouvel examen de la situation si, à ce moment, selon les constatations des experts financiers de la Société des nations, la situation budgétaire et la balance économique de la Roumanie ont empiré.

En juillet, bien que les experts de la Société des nations ne fussent pas encore nommés, le gouvernement roumain manifesta le désir d'avancer la reprise des négociations. Le début en fut fixé au 5 septembre. Or, le 15 août, date à laquelle la Banque nationale devait transférer à Paris les 51 millions de francs représentant l'échéance du 1er octobre, un décret édicta le moratoire et interdit à l'institut d'émission de faire face à son obligation. C'était la rupture du contrat. Le gouvernement a apparemment voulu placer les porteurs devant un fait accompli.

Au moment de l'échéance, le ministre roumain des finances fit transférer un cinquième de la somme due, proposant que le coupon fût payé à raison de 20 % en espèces et que, pour le reste, les porteurs se contentassent de bons de la Caisse autonome d'une valeur d'échange hypothétique et remboursables dans trois ou quatre ans. Proposition qu'en l'absence de toute négociation et de toute précision concernant les modalités d'exécution, l'association des porteurs de titres roumains n'a pu que repousser purement et simplement.

Les choses en sont là.

La balance commerciale de la Roumanie s'est traduite, pendant le premier semestre de cette année, par un excédent d'exportations de 713 millions de lei seulement, contre 2 milliards de lei environ pour la même période de 1932.

Petite Gazette

Candidats à l'Académie française

On mande de Paris au journal catholique de Bologne (*Avvenire d'Italia*) qu'on parle beaucoup, dans certains milieux parisiens, de l'élection du cardinal Verdier à l'Académie française pour remplacer l'abbé Brémond, décédé. On parle aussi de Pierre l'Ermite, le célèbre curé-romancier, dont tout le monde connaît les œuvres. On fait remarquer justement que les Brémond de l'avenir, qui voudront écrire l'histoire du sentiment religieux en France au XXme siècle, devront consulter les romans et les articles de Pierre l'Ermite, car ce dernier a vécu tout ce qu'il a écrit. Il serait, à l'Académie, le digne et authentique représentant du clergé de France, tant des villes que des campagnes. L'Académie, qui a souvent élu de simples prêtres ou religieux, n'a encore jamais ouvert ses rangs à un curé de France. Elle aurait une bonne occasion de combler cette lacune en élisant Pierre l'Ermite.

Victimes des animaux

Aux Indes, l'an dernier, sur 27,290 êtres humains qui ont été attaqués et dévorés par des animaux, 24,312 furent les victimes des serpents et des crocodiles.

Ensuite — mais bien plus loin — figurent sur ce palmarès sanglant le tigre et la panthère. Le tigre avec 1,098 « pièces » à son tableau de chasse ; la panthère avec 421. Mais les hommes se sont terriblement vengés de ces ennemis impitoyables. Ils ont, en effet, massacré 1,432 tigres et 2,592 panthères.

L'animal que les Hindous craignent surtout, c'est la susdite panthère, adroite, patiente, impitoyable, féconde en ruses de toutes sortes et que l'on rencontre partout.

On dit là-bas aux enfants : « Prends garde à la panthère ! »

La panthère inspire une crainte superstitieuse.

Un plat asiatique

Une personne qui revient d'Indochine explique comment on mange, en Annam, les œufs couvés. On retire les œufs à la couvée quelques moments avant l'éclosion et on les fait cuire à l'eau bouillante comme de vulgaires œufs à la coque. Puis on les épluche et on en extrait le poussin.

Les gourmets dégustent ce plat, qu'ils disent incomparable, avec un assaisonnement de « nuocmam », cette sauce annamite faite avec de la saumure de poisson.

Pour que le régal soit complet, le poussin doit être arrosé d'un savoureux alcool de riz.

C'est un plat dont nous ne donnons la recette que sous toutes réserves.

LE LAROUSSE DU XXme SIÈCLE

La publication de ce grand dictionnaire encyclopédique approche de sa fin : c'est à la lettre T et au début de la lettre U que sont, en effet, consacrés les derniers fascicules parus. Un rapide examen de ces pages suffit à donner une idée de la richesse et de la valeur de la documentation que le *Larousse* du *XXme Siècle* met à notre disposition : l'article *travail*, par exemple, donne à la fois une étude biologique et physiologique du travail musculaire ; un abrégé de mécanique théorique et appliquée ; une consultation absolument à jour de droit civil et international, de droit pénal et administratif ; une iconographie et une bibliographie du travail, etc. etc. On pourrait multiplier de tels exemples. Citons seulement, dans ces derniers fascicules, les articles : *topographie, torpille, tour, traité, transformateur, transports, tribunal, tuberculose, turbine, ultra-violet,* qui apportent, chacun dans leur domaine, les plus récentes précisions, et ajoutons que l'illustration n'est pas moins riche et moins variée ; signalons particulièrement les belles planches *timbres, théâtre, tissus, travestis, T. S. F.,* qui accompagnent ces pages.

FRIBOURG

Une belle fête au Vuilly

On nous écrit :

La fête de l'inauguration de la nouvelle bannière de la Société des carabiniers du Bas-Vuilly s'est déroulée dimanche, 1er octobre, par un temps merveilleux.

L'ancien drapeau de la Société, confectionné à l'occasion de la fête fédérale de tir de 1881, à Fribourg, avait été inauguré le 1er juillet 1880. Le comité de la Société en question prit les dispositions utiles pour trouver les fonds nécessaires à l'achat d'un nouveau drapeau. En 1932, les sociétaires, soutenus par toute la population de la commune, virent leurs efforts couronnés de succès, car le capital qu'on estimait indispensable à l'acquisition du drapeau était trouvé, et même dépassé. On pouvait donc se mettre à l'œuvre. Une commission fut constituée et chargée d'élaborer un projet qu'elle présenterait à l'assemblée générale. Les séances furent nombreuses et laborieuses. Enfin, en juin dernier, les sociétaires adoptèrent à l'unanimité les propositions de la commission et décidèrent la confection immédiate du drapeau et son inauguration pour cet automne.

Ainsi, la Société aurait une nouvelle bannière pour se rendre au Tir fédéral de Fribourg, en 1934, à l'instar de ce qui fut fait en 1881.

Le temps toujours incertain de cette saison automnale engagea le comité à construire une cantine de fête afin que rien ne pût entraver la cérémonie qui s'annonçait splendiose, car on avait décidé de lui donner le caractère d'une manifestation patriotique régionale, à laquelle la population tout entière était conviée. La place de gymnastique du collège de Nant fut choisie comme l'endroit se prêtant le mieux pour la fête.

Le temps trompa même les plus optimistes, et malgré le cortège des vendanges de Neuchâtel, l'immense cantine richement décorée se révéla à peine suffisante pour contenir la foule qui s'y pressait.

A 1 heure, la Société des carabiniers arriva, avec, en tête, sa nouvelle bannière encore enroulée et voilée, ornée de rubans et portée par un groupe de douze demoiselles d'honneur ; les Sociétés de musique *L'Avenir* et de chant *La Persévérance* figuraient comme parrain et marraine.

Sur l'estrade prirent place : au centre, devant la tribune, le groupe des demoiselles d'honneur entourant la bannière toujours voilée ; de chaque côté de la tribune, les pasteurs, MM. Métraux et Dintheer, qui allaient procéder à la bénédiction ; le président de la commission du drapeau, M. Alfred Chervet ; le président de la Société des carabiniers, M. Ernest Guillod ; les présidents des Sociétés, parrain et marraine ; derrière la tribune, se trouvaient un drapeau fédéral, l'ancienne bannière de la Société, portée par un vétéran, et celle de la Société sœur du Haut-Vuilly. A droite de l'estrade, la Société de musique, et à gauche, celle de chant. Tout ce tableau se détachait sur un immense étendard fédéral qui recouvrait la paroi du fond de la cantine.

Une marche entraînante retentit, jouée par la fanfare, suivie par le chant *Le drapeau fédéral*. Voici que retentit, toujours poignant, *Le salut au drapeau*. Les nœuds se délièrent, le voile tomba et, lentement, la bannière se déroula. Minutes émouvantes.

M. le pasteur Métraux et M. le pasteur Dintheer ont montré la signification du drapeau.

M. Alfred Chervet, au nom de la commission du drapeau, présenta ensuite le nouvel étendard à l'assemblée et le remit au président de la Société, M. Ernest Guillod. Celui-ci prononça alors le discours officiel. Dans un élan de sincérité vibrante, il n'a pas eu de peine à entraîner avec lui toute l'assemblée. Il salua le drapeau, se dit fier de le recevoir au nom de la Société. Il souligna le fait que le drapeau, c'est le pays tout entier, c'est ce que nous avons de plus cher. Ce fut l'occasion pour lui de louer l'armée indispensable à la sécurité de notre pays, de demander de la part de chaque citoyen qu'il serve dignement son pays, sinon par les armes, du moins par l'accomplissement de ses devoirs de bon citoyen. Mais le pays ne sera fort et ne pourra avoir confiance en l'avenir que pour autant qu'il aura foi en Dieu Tout-Puissant.

Le souvenir des heures sombres de 1914 fut aussi évoqué, comme aussi la fidélité des soldats qui marchèrent à la frontière et qui veillèrent sur la patrie pendant tout le temps que dura la guerre. Aux jeunes de les imiter maintenant. Mais que la devise du nouveau drapeau soit prise comme mot d'ordre : *L'union fait la force.* L'union est réalisée en ce beau jour puisque le Vuilly tout entier se trouve rassemblé en ce même lieu. Que cette union se maintienne et se développe toujours davantage et la force viendra. Le Vuilly a encore de beaux jours en perspective.

Les bannières vinrent se ranger ensuite en face de leur sœur cadette et s'inclinèrent devant elle au milieu d'un silence impressionnant, pour l'accolade, puis se placèrent à ses côtés. D'un seul cœur, toute l'assemblée entonna l'hymne national. Après le chant *Terre des monts neigeux* et le cantique suisse joué par la fanfare, le cortège se prépara.

Composé de dix groupes au-dessus desquels flottaient six drapeaux, il était conduit par un groupe de cavalerie en uniforme suivi d'un groupe de cyclistes également en grande tenue de service. Il parcourut la commune dans toute sa longueur et vint se retrouver dans la cantine une heure plus tard, pour la collation.

Le président salua la présence des invités et leur souhaita la bienvenue au Vuilly. Se trouvaient parmi les invités : MM. Jean Derron, de Praz, et Jean Guillod, de Nant, vétérans de 1870-1871, nés respectivement en 1849 et 1850 ; tous deux portaient le brassard reçu à Fribourg l'an passé ; l'un d'eux, Jean Guillod, avait tenu à participer au cortège armé de la carabine avec laquelle il fit son service, en 1870 ; MM. Métraux et Dintheer, pasteurs ; le conseil communal ; M. Feller, président de la Fédération des tireurs du district du Lac ; M. Gœtschi, officier de tir ; M. Grêt, directeur des établissements de Bellechasse ; MM. les députés au Grand Conseil H. Derron, de Morat, lieutenant de préfet, H. Derron, de Nant, E. Derron, de Praz, le corps enseignant, une délégation des sociétés de tir du Haut-Vuilly.

Pendant cette partie de la fête, deux coupes furent offertes à la Société : une par les parrain et marraine et l'autre par la Société des carabiniers du Haut-Vuilly. Différents discours furent prononcés par M. Louis Chervet, syndic du Bas-Vuilly ; M. Feller, au nom des tireurs du Lac ; M. Grêt, directeur de Bellechasse ; M. Derron, notaire, lieutenant de préfet. Tous dirent la joie qu'ils éprouvaient en assistant à cette fête qui n'était au fond qu'un épanouissement du patriotisme vivant de la population vuilléraine.

Le soir, une grande soirée familière rassembla de nouveau une foule imposante. On entendit, tour à tour, la Société de musique, celle de chant et la chorale des gardiens de Bellechasse qui offrit gracieusement son concours. Toutes les productions furent chaleureusement applaudies et très appréciées ; elles furent entrecoupées par la proclamation des résultats de la fête de tir et la distribution des prix.

M. Louis Jaccoud, instituteur, se fit un devoir de remercier tous ceux qui avaient contribué à procurer au public du Vuilly une si belle journée, réussie en tous points.

Au dire des plus âgés, c'est le plus beau jour qu'ils aient jamais vu. La solennelle et patriotique inauguration, la noble et cordiale tenue des discours, la franche gaieté de la soirée firent que tous emportèrent un souvenir inoubliable de cette belle journée qui aura contribué à réchauffer le patriotisme de chacun et à raffermir les liens de concorde entre Sociétés et sociétaires.

Fête missionnaire

Dimanche, 8 octobre, à l'église du collège Saint-Michel, la Société de Saint-Pierre Claver solennisera, avec ses amis et bienfaiteurs, la fête de son glorieux patron. Elle compte sur une assistance nombreuse, à l'heure présente, où nous avons un si grand besoin de nous attirer des grâces plus abondantes de Dieu. Or, rien n'est aussi efficace, pour les obtenir, qu'une charité effective et l'intercession de nos célestes patrons.

A 8 h. du soir, récitation du chapelet, sermon de circonstance par le R. Père Irénée, O. Cap., bénédiction du Saint Sacrement et vénération du saint.

Son Exc. Mgr O'Gorman, vicaire apostolique de Sierra Leone, présidera la cérémonie.

Avis à la population de Fribourg

Chargé, par le comité d'organisation du Tir fédéral, de pourvoir à la décoration des rues, places et édifices publics de la ville de Fribourg, le comité des constructions, s'inspirant de l'idée généralement admise de lui donner un caractère esthétique d'harmonie de couleurs et d'unité de goût, s'entendra au préalable avec les comités des intérêts de chaque quartier, qui prendront l'avis d'artistes compétents.

La population de Fribourg, appelée à assumer la part effective de cette décoration, est invitée dès à présent à différer l'achat de drapeaux, oriflammes et autres décors, jusqu'à ce que des directions précises des comités de quartiers lui aient été données.

Ainsi pourra être prêté à notre vieille cité, par la collaboration de tous et la cohésion des efforts, un air de fête digne de son pittoresque, de son renom d'hospitalité, et des Confédérés dont elle sollicite la visite.

Etat civil de la ville de Fribourg

Décès

27 septembre. — Michel Isidore, gendarme retraité, de Cressier-sur-Morat, né en 1862, veuf de Céline, née Delley, Planche supérieure, 235.

Jenny Eugène, installateur, de Tinterin, né en 1877, époux de Joséphine, née Menétrey, Grand'rue, 61.

Deillon Camille, agent d'assurances, de Vuisternens (Glâne), et La Joux, né en 1878, époux de Marie-Eugénie, née Chaney, rue Guilliman, 27.

Girard Roland, cordonnier, de nationalité française, né en 1913, Criblet, 16.

28 septembre. — Piller Gaspard, cordonnier, de Dirlaret, né en 1868, époux de Jeanne, née Gœtschmann, Monséjour.

30 septembre. — Volery Anna, née Vonlanthen, veuve de Nicolas, de Nuvilly, née en 1891, domiciliée à Châtonnaye.

Schmutz Emile, fils de Louis, de et à Bœsingen, né en 1930.

Total des naissances, en septembre : 66.
Total des décès, en septembre : 32.
Total des mariages, en septembre : 18.

La Foire aux provisions

Ce fut hier, jeudi, la journée d'inauguration de la Foire aux provisions. Elle eut un succès complet et laissa une impression fort agréable aux invités qui avaient répondu à l'appel du comité d'organisation. On se réunit d'abord au restaurant des Merciers où, après un apéritif consistant en une dégustation de Vuilly, on entendit un cordial discours de bienvenue de M. Morard, vice-président du comité d'organisation, remplaçant M. Boschung, souffrant. M. Morard a eu des paroles de délicate reconnaissance à l'égard des personnes qui se dévouent pour le développement de la Foire, notamment M. Curty, le distingué secrétaire général, et ses dévoués collaborateurs. Il a montré la nécessité qui s'impose, aujourd'hui plus que jamais, de faire valoir nos produits agricoles, pour donner confiance à notre agriculture, en proie aux difficultés de la crise. Il a souligné l'action persévérante de M. le conseiller d'Etat Savoy, pour apporter à nos agriculteurs plus de sécurité et de paix.

M. Curty a exposé ensuite l'importance de la Foire de cette année. Les prévisions les plus optimistes ont été dépassées, puisqu'on compte 131 exposants contre 119 l'année dernière. Nos agriculteurs ont compris l'importance de la Foire pour l'économie de notre canton. Ils ont eux-mêmes éprouvé le résultat de leurs sacrifices par la vente plus considérable de leurs produits. Les organisateurs ont confiance dans l'avenir de notre manifestation fribourgeoise. Ils sont assurés que leur œuvre a la sympathie de la population fribourgeoise. Comme l'a noté M. Curty dans son rapport, « le développement actuel de la Foire est un sûr garant de ses progrès futurs. La Foire aux provisions, dans son cadre pittoresque, sera longtemps encore, souhaitons-le, l'adroit et populaire trait d'union entre producteurs et consommateurs fribourgeois. »

Les visiteurs furent ensuite conviés à une rapide visite des stands. Ils ont pu se rendre compte, dès l'entrée, que des progrès marqués avaient été réalisés. Les exposants ont mis encore plus de soin à la présentation de leurs produits. Ainsi les fruits, dans des caissons élégants, offrent leurs savoureuses promesses, qu'ils viennent de Guin, de Lossy, de Villarsel-sur-Marly, de Corminbœuf, de Morat, d'Uttewil, de Grangeneuve ou de Bellechasse. Plus loin, c'est la magnifique floraison offerte aux yeux des visiteurs par les horticulteurs fribourgeois et notamment la brillante composition florale des frères Giller. Ce sont ensuite les machines agricoles les plus perfectionnées, le stand si complet et si suggestif des Entreprises électriques fribourgeoises où un goût sûr a présidé à la présentation des fourneaux de cuisine et des appareils qui collaborent si utilement à la tâche des ménagères ; la cloche caractéristique de M. Bochud, de Bulle ; le stand savamment aménagé de la fabrique Sarina, dont les directeurs ont montré une fois de plus leur initiative. Le Technicum de Fribourg fait admirer ses objets en bois tourné.

Dans la seconde halle, les visiteurs furent agréablement surpris d'être conviés à apprécier les succulents produits de la charcuterie Gutknecht, où de savoureuses spécialités sont offertes aux gourmets. Les marchands de fromage de Fribourg voisinent avec la maison Cuennet, de Bulle, et offrent, comme elle, aux connaisseurs de la marchandise de première qualité ; les confiseurs de Fribourg ont, comme l'année dernière, organisé un tea-room en miniature, où les gourmets ont tout loisir d'assouvir leur gourmandise. C'est, encore dans la même halle, les produits variés de Crémo, S. A., et le bar de dégustation du Vuilly.

Grâce à l'initiative de la Fédération cantonale d'aviculture, les ménagères pourront, cette année comme l'année dernière, faire leurs emplettes à la Foire aux provisions en ce qui concerne le chapitre des poulets. De la belle volaille est présentée par les soins de M. Aellen, du Faisan doré, qui, outre les poulets, possède un assortiment très riche de poissons et de lièvres, ainsi que d'escargots, préparés sous les yeux du client avec du beurre de Grangeneuve.

Le premier étage de la Grenette présente les produits les plus variés et les stands les plus divers. Parmi les plus importants, il faut citer le stand magnifique de l'Institut agricole de Grangeneuve, avec ses fruits qui évoquent la terre promise : pommes, poires, pommes de terre, tomates, courge de 50 kilos, etc. ; les tissus fabriqués à l'Ecole ménagère de Sainte-Agnès. Plus loin, c'est le stand des sélectionneurs, qui sont d'une si grande utilité pour nos agriculteurs ; le pavillon du chocolat de Villars, si riche et si représentatif des possibilités immenses de notre fabrique fribourgeoise ; l'école de tricotage Peissard-Ruefli ; les tisserandes fribourgeoises, si habiles ; M. Dessibourg, distillateur de Saint-Aubin, avec ses flacons de kirsch et de pruneau. Le miel si apprécié des apiculteurs fribourgeois, en rayons et en boîtes, rencontre une grande faveur, de même que les liqueurs exquises de la maison Jules Blanc, de Bulle. La maison Besson, frères, de Sainte-Apolline, fait étalage de ses pâtes excellentes fabriquées avec la meilleure farine. Puis, c'est toute une série de fromages à pâte dure ou à pâte molle, produits délicats de nos laiteries ou de nos grands établissements de Marsens ou de Grangeneuve, ainsi que les « têtes de moine » de M. Frossard, dont on dit grand bien, et tant de choses encore, qui retiennent l'attention des visiteurs.

Après ce coup d'œil rapide sur ces produits si appétissants, les invités se réunirent dans la grande salle du restaurant des Merciers, où un excellent repas avait été préparé par M. Morel, restaurateur. On remarquait à la table d'honneur, aux côtés de M. Antoine Morard, qui présidait, M. Savoy, président du gouvernement ; MM. Vonderweid et Bovet, conseillers d'Etat ; M. Guinchard, conseiller d'Etat de Neuchâtel ; M. James Glasson, président du Grand Conseil ; M. Bardy, conseiller communal ; M. Joye, directeur des Entreprises électriques fribourgeoises ; M. Jules Curty, secrétaire général ; M. Colliard, secrétaire de la Semaine suisse ; M. Blanc, secrétaire de la Fédération romande des sociétés d'agriculture ; MM. les préfets Renevey, Bæriswil, Meyer, Renevey (Châtel) et Duruz.

M. Morard, vice-président du comité d'organisation, dans une allocution cordiale, a souhaité la bienvenue aux invités et aux représentants de la presse et les a remerciés de l'intérêt qu'ils montraient pour le développement de la Foire aux provisions, dont il a dit les buts et le caractère. Il a exprimé sa gratitude à M. le conseiller d'Etat Savoy, dont il a rappelé les titres à la reconnaissance des agriculteurs fribourgeois. Au nom des organisateurs de la Foire, il a remis à M. Savoy une belle plaquette gravée.

M. Morard a ensuite donné lecture des lettres d'excuses de M. Schulthess, président de la Confédération ; de MM. Motta et Pilet-Golaz, conseillers fédéraux ; de M. Porchet, conseiller d'Etat vaudois ; de M. Desbaillets, conseiller d'Etat genevois, et de M. le Dr Laur, secrétaire de l'Union suisse des paysans ; de M. le préfet Bondallaz.

M. Jules Collaud, directeur de l'Institut agricole, a ensuite pris la direction du banquet qu'il a assumée avec beaucoup de distinction.

M. Savoy, conseiller d'Etat, a exprimé avec éloquence ses félicitations aux organisateurs de la Foire, et notamment à M. Curty, dont il a signalé le dévouement et le savoir-faire. Il a montré les progrès réalisés chaque année par la Foire, tant par le nombre que par le choix des exposants. « La Foire, a-t-il dit, réalise complètement le vœu de ses initiateurs : présenter aux consommateurs des produits de qualité. Il a insisté sur la nécessité de vendre des marchandises irréprochables, qui donnent entièrement satisfaction aux consommateurs. M. Savoy s'est plu à relever les efforts accomplis dans ce sens par les arboriculteurs fribourgeois, sous la direction de la commission cantonale d'arboriculture.

M. Savoy a lancé un appel vibrant en faveur de l'instruction agricole et en faveur de l'union toujours plus étroite, sous les plis du même drapeau, de tous les agriculteurs fribourgeois.

Des discours éloquents furent ensuite prononcés par M. James Glasson, président du Grand Conseil ; M. Guinchard, conseiller d'Etat de Neuchâtel ; M. Bardy, conseiller communal ; M. Blanc, secrétaire de la Fédération romande des sociétés d'agriculture ; M. Colliard, secrétaire de la Semaine suisse, et M. Chardonnens, directeur de l'Ecole fribourgeoise de laiterie. Tous se sont plu à relever le succès de la Foire aux provisions et son incontestable utilité.

Le repas se continua ainsi dans une atmosphère de cordialité et de bonne humeur. Puis chacun se rendit de nouveau dans les locaux de la Foire pour faire plus ample connaissance avec les merveilles qu'elle contient et pour retrouver les tables accueillantes de la taverne. On put apprécier encore l'orchestre villageois de Treyvaux, qui avait déjà remporté un succès flatteur pendant le banquet. Les sympathiques directeurs de la taverne, champions appréciés de la gastronomie fribourgeoise, se trouvaient là, derrière un comptoir prometteur, surveillant du coin de l'œil la vente du jambon, de la fondue et des bouteilles de vin des meilleurs crus. Le sourire de MM. Delley, Remy et Gendre s'épanouissait de contentement de voir les solides appétits fribourgeois.

Il en sera ainsi tous les jours de la Foire aux provisions. On assure que la taverne a des ressources inépuisables.

* * *

Demain, sera une journée chargée pour les organisateurs de la Foire. C'est, en effet, demain après midi qu'ils la présenteront aux journalistes de la ville fédérale. Ce même jour, les délégués de notre Fédération cantonale des syndicats agricoles s'y réuniront aussi pour discuter des intérêts de leur utile association.

Pour les enfants pauvres

Les Enfants de Marie de langue allemande de Notre-Dame se proposent de confectionner des vêtements pour les enfants pauvres des écoles. L'année passée, à Noël, 90 enfants ont pu être gratifiés. Ces jours prochains, quelques membres de ladite congrégation, avec la permission de la police locale, feront une petite collecte. Les quêteuses accepteront avec reconnaissance soit des restes d'étoffe, soit des offrandes en argent. Qu'on veuille bien réserver un accueil bienveillant à ces jeunes filles qui, par là, veulent exercer l'apostolat de la charité.

Association des offices suisses du travail

Samedi et dimanche, Fribourg aura pour hôtes les représentants de l'Association des offices suisses du travail. En ces temps de situation économique très critique, le travail exigé de la part des offices de travail est considérable et difficile. L'assemblée aura lieu samedi, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. le professeur Dr Mangold, de Bâle, et, à côté des affaires à l'ordre du jour, les thèmes suivants y seront développés :

1° *Aperçu de l'activité des bureaux officiels de placement pendant les trois premiers trimestres de l'année 1933,* par M. le Dr Bartholdi, chef du service de placement de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

2° Exposé sur : *La collaboration entre le service de placement et l'assurance-chômage,* par M. le Dr A. Gutzwiller, adjoint à l'Office cantonal du travail de Bâle-Campagne.

Après les délibérations, un souper réunira les participants au Restaurant des Merciers et, pour dimanche est prévue une excursion en Gruyère. Souhaitons que, au cours de cette seconde journée, les délégués bénéficient d'un beau soleil d'automne.

Club des marcheurs

On nous prie de publier :

Dimanche, 8 octobre, le club des marcheurs de notre ville fera disputer son championnat de club sur les parcours suivants :

Catégorie licenciés : Fribourg, Avenches, Payerne, Fribourg, soit 45 kilomètres. Départ à 6 h. ½ ; catégorie débutants : vétérans et dames : Fribourg-Grolley et retour, soit 17 kilomètres. Départ à 9 h. ½.

Toutes les arrivées auront lieu vers 11 h., aux Grand'places.

Il y aura trente marcheurs au départ. La lutte s'annonce très serrée pour l'obtention des premières places.

Football

La première équipe du Football-Club Fribourg disputera, dimanche, au stade de Saint-Léonard, son deuxième match de championnat suisse. Rappelons que la tenue de cette équipe est excellente cette saison. Après avoir battu Cantonal de Neuchâtel, pour le championnat, ne vient-elle pas de se qualifier brillamment pour le deuxième tour de la Coupe suisse en éliminant Vevey-Sports ?

L'adversaire des Fribourgeois sera, dimanche, la nouvelle formation Union sportive Bienne-Boujean. Cette équipe est formée de la fusion des deux clubs Cercle des Sports et Boujean. On dit grand bien des éléments qui composent cette coalition et les résultats remportés par les Biennois sont excellents.

Les Fribourgeois devront s'employer à fond s'ils veulent remporter un résultat honorable. Le chef de l'équipe, Wagenhofer, qui fut immobilisé par suite d'un accident, reprendra vraisemblablement son poste et donnera, de ce fait, un nouvel encouragement à ses coéquipiers. Cette importante rencontre commencera à 3 heures et la foule sportive de Fribourg s'y rendra certainement.

Eglise de Notre-Dame

A l'occasion de la fête du Saint-Rosaire, la messe de demain samedi, à 9 heures, sera chantée à Notre-Dame. Elle sera suivie de la bénédiction du Saint Sacrement.

RADIO

Samedi, 7 octobre

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 15 h. 30, gramo-concert. 17 h., *La demi-heure Decca.* 19 h., causerie cinégraphique, par M. Henri Tanner. 19 h. 30, radio-chronique. 20 h., concert populaire donné par l'Orchestre champêtre Radio-Lausanne. 20 h. 45, concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h. 50, dernières nouvelles. 22 h., *Les travaux de la Société des nations.*

Radio-Suisse allemande

12 h. 40, concert récréatif varié (gramophone). 14 h. 15, musique populaire (gramophone). 17 h., concert par les duettistes Ernest et Mary Frey-Bernhardsgrütter et l'Orchestre d'accordéonistes de Zurich, sous la direction de Fritz Butikofer. 20 h. 30, ancienne musique pour viole d'amour. 21 h. 10, concert par le chœur d'hommes *Concordia*, Bâle, avec le concours de Gertrude Flügel, violon.

Radio-Suisse italienne

19 h. 35, concert par le Radio-Orchestre. 20 h. 15, concert par la Société philharmonique du Paradiso.

Stations étrangères

Munich, 20 h., grande soirée variée. Stuttgart (Muhlacker), 21 h. 10, une heure variée. Londres (Daventry), 20 h., promenade-concert (dernière de la saison), relayée du Queen's Hall, Londres. Vienne, 20 h., *Prince Mathusalem*, opérette en trois actes, musique de Johann Strauss. Radio-Paris, 20 h. 45, Les *Melody Artiss* et Mlle Janssen dans leurs ensembles vocaux. Paris P. T. T., 20 h. 30, *Fleur de thé*, opérette de Lecocq. Strasbourg, 20 h. 30, soirée variée musicale.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

10 h. 10 à 10 h. 40, Francfort, disques. 10 h. 10 à 11 h. 25, Francfort, concert d'orgue. 11 h. 59 à 12 h. 28, programme de Beromünster. 14 h. à 14 h. 30, Cologne, musique légère. 17 h. 30, à 19 h., programme de Beromünster. 23 h. à 24 h., Francfort, musique légère.

La gymnastique des hommes

On nous écrit :

Il a été constaté que, dans le domaine professionnel ou commercial, l'homme déploie sa plus grande activité, précisément à l'âge de quarante à cinquante ans, physiquement et intellectuellement et il est hors de doute que durant cette période, l'homme peut et doit encore fournir une activité physique, pour maintenir ses facultés intellectuelles, en même temps que sa santé.

Celui qui connaît tant soit peu les besoins de notre organisme, doit savoir que l'exercice corporel est aussi nécessaire que l'alimentation et l'air. S'abstenir de tout exercice physique, c'est s'exposer à de graves inconvénients, au point de vue santé. L'inactivité prolongée enlève au corps sa fraîcheur, sa souplesse, sa force de résistance, pendant que le moral fléchira de son côté. La plupart des maladies ont pour origine l'inactivité qui ne permet pas à notre corps de se renouveler et d'éliminer les déchets. Ce principe est valable surtout pour l'âge avancé, soit de quarante à cinquante ans.

Les personnes qui, par leur situation sociale ou par leurs fonctions exclusivement intellectuelles, estiment — bien à tort — qu'elles n'ont pas besoin d'exercices corporels, sont précisément celles qui devraient en faire, afin de conserver la plénitude de leurs facultés intellectuelles le plus longtemps possible. Or, le meilleur exercice physique, c'est la gymnastique appropriée à l'âge. Autrement dit, il y a une gymnastique pour chaque âge, depuis la période scolaire jusqu'à la cinquantaine et même plus loin. A mesure que l'âge avance, l'élasticité de nos artères et des tissus du cœur diminue. La pression artérielle augmente ; ici et là, la circulation du sang est entravée par des dépôts calcaires entraînant un durcissement des vaisseaux sanguins. Cet état de choses ne supporte plus les efforts violents dont l'effet est toujours une circulation plus rapide du sang. Les poumons ne peuvent plus suffire à la demande d'oxygène qu'un gros effort provoque, parce que leur élasticité n'est plus la même qu'autrefois. Cette insuffisance pulmonaire peut provoquer des accidents cardiaques chez les personnes d'un certain âge, lors d'un effort dépassant leurs forces.

Il suffit de tenir compte de ce qui précède, en ce qui concerne l'état physique de notre organisme, lorsqu'on entre dans l'âge où la modération en toutes choses s'impose. La gymnastique appropriée à cet âge doit avoir pour base des exercices d'assouplissement, soit ce que nous appelons des exercices à mains libres, etc. Une leçon de gymnastique pour adultes, si elle est bien comprise, doit se composer d'exercices mettant en jeu tous les muscles du corps. Assouplissement et bonne circulation du sang, voilà le but d'une gymnastique rationnelle.

On a prétendu que la gymnastique prolonge la vie. C'est fort probable ; il faudrait des statistiques compliquées pour le prouver. Mais il est indiscutable que la pratique suivie d'exercices corporels modérés dans l'âge avancé ne peut avoir qu'une influence favorable sur la santé en général. La gymnastique maintient également la santé morale, soit le goût de la vie, la joie de vivre, l'entrain au travail. De ce fait, les petits ennuis de l'existence deviennent plus supportables ; nous restons des êtres sociaux et la neurasthénie, cette maladie à la mode, n'a aucune prise sur nous.

Pratiquons aussi longtemps que possible, cette gymnastique rationnelle dont les effets bienfaisants sont surabondamment prouvés et faisons-la connaître toujours davantage dans notre entourage. On ne saurait faire plus utile propagande.

Aussi la société fédérale de gymnastique des hommes de Fribourg, toujours fidèle à son programme d'activité et dont le succès s'accroît chaque année, invite chaleureusement tous les hommes désirant pratiquer les exercices de gymnastique rationnelle, à prendre part aux séances qui ont lieu chaque mercredi soir à 8 h. ½, à la halle des Grand'places. La première leçon est fixée au 11 octobre.

CALENDRIER

Samedi 7 octobre

FÊTE DU TRÈS SAINT ROSAIRE

Saint Pie V attribua la victoire de Lépante, remportée sur les Turcs le 7 octobre 1571, à la récitation du rosaire par toutes les confréries du monde. D'où le choix de cette date pour remercier la Sainte Vierge, qui a déjà sauvé l'Eglise de tant de périls.

La femme et le foyer

En lisant le numéro de l'*Echo illustré* de cette semaine, les lecteurs verront qu'il ne leur manque aucun des éléments nécessaires au bonheur de leur foyer. Lisez les articles : La femme et le foyer — La femme, reine du foyer — Le foyer chrétien — La chambre de famille — Les distractions — Le bricolage — L'entretien du ménage, où tous les sujets traitant du foyer sont exposés avec méthode et simplicité. La femme, les enfants, le père de famille même, trouveront dans ce numéro des indications fort utiles à leur bonheur familial. Ce numéro, composé de 48 pages, contient, outre les pages de mode et les romans, la liste des gagnants du concours N° 4 et les grandes actualités suisses et mondiales.

A Bourguillon

De l'Evêque du diocèse dans la *Semaine catholique* :

Après la magnifique manifestation du 24 septembre dont le bienfaisant souvenir est encore dans toutes les mémoires, les fidèles de la ville de Fribourg et des environs se feront un plaisir de se retrouver au sanctuaire de Notre-Dame de Bourguillon, le samedi 7 octobre, pour s'associer aux fêtes du dixième anniversaire du couronnement. Nous y prendrons la parole à 16 h. 30, et nous donnerons ensuite la bénédiction du très Saint Sacrement.

Jeunesse féminine

De la *Semaine catholique* :

Nous rappelons et recommandons à MM. les Curés et aux membres des groupements féminins de notre diocèse les journées diocésaines qui auront lieu, à Genève, du 12 au 15 octobre et dont le programme a déjà été publié dans la *Semaine catholique*.

Nous recommandons également la journée fribourgeoise qui est annoncée pour le 18 octobre et qui sera comme la suite des journées diocésaines, plus spécialement destinée aux jeunes filles du canton de Fribourg.

† MARIUS BESSON
Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Les funérailles de M. Armand Cottier à Charmey

On nous écrit de Charmey :

Dimanche dernier eurent lieu à Charmey, les obsèques de M. Armand Cottier, dont la *Liberté* de vendredi relatait le décès dans de tragiques circonstances.

Une affluence extraordinaire suivait sa dépouille mortelle : quinze bannières, plus d'une centaine d'officiers et soldats, des délégations de nombreuses sociétés, une foule d'amis et de connaissances étaient venus de toutes parts.

Près de la tombe, M. le doyen Fragnière récita les dernières prières, ayant auprès de lui Mgr Cottier, curé-doyen de La Chaux-de-Fonds. M. le major Peyraud, commandant de place, et M. le major Schwar, commandant du bataillon 16, adressèrent au disparu l'adieu suprême de l'armée. Moment d'émotion poignante pour tous les frères d'armes qui ont apprécié les qualités de chef, faites tout à la fois de bonté et de fermeté, qu'on connaissait à M. Cottier.

Les derniers instants du défunt furent très édifiants. M. Armand Cottier se prépara à comparaître devant le Juge suprême. Il récita l'acte de contrition, aidé par son compagnon de route, oubliant ses souffrances et le tragique de sa situation pour ne penser qu'à son salut éternel.

J.

A Romont

On nous écrit :

Inauguré par les écoles primaires, le mouvement de rentrée des classes s'est étendu successivement à l'école secondaire des filles et au pensionnat Saint-Charles. Ce dernier établissement a ouvert ses portes la semaine dernière, avec un effectif de 93 élèves, dont 66 internes et 27 externes. Ces derniers sont tous de la ville de Romont. Les quatre classes littéraires se répartissent comme suit : 1re, 23 élèves, 2me, 22 élèves, 3me, 19 élèves et 4me, 17 élèves.

Les cours commerciaux sont suivis par douze élèves, dont sept au premier cours et cinq au second cours.

Une seule mutation a eu lieu dans le corps professoral. M. Piccand, professeur, a été appelé à donner l'enseignement du chant et de la musique.

Quant aux écoles primaires, la rentrée a eu lieu le 7 septembre déjà, après la séance traditionnelle des promotions que préside M. l'inspecteur scolaire. Les garçons sont en nombre supérieur aux filles. Pour répondre au vœu exprimé par le directeur de l'Instruction publique, on a adopté le système de rotation par degrés en ce qui concerne le personnel enseignant. Un nouveau règlement local a été élaboré par les autorités scolaires et mis en vigueur dès la présente année. Les bâtiments scolaires ont fait l'objet de réparations et de transformations dont les besoins étaient urgents. Une mutation s'est produite dans le personnel enseignant en 1re classe des filles.

Secrétaire de la rédaction : *Armand Spicher.*

†

La Cécilienne de Villarlod

fait part du décès de

Monsieur Jules PERRITAZ

bienfaiteur de la Société

L'enterrement aura lieu samedi, 7 octobre, à 10 heures, à Villarlod.

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Philippe de WECK

sera célébré à l'église Saint-Pierre, lundi, 9 octobre, à 9 heures.

†

Monsieur et Madame Louis Schneuwly et leur fils, au Maroc ; M. Marius Schneuwly, à Fribourg ; M. et Mme Jean Ryser-Schneuwly, à Neuveville ; M. et Mme Georges Brulhart-Schneuwly et leur fils, à Berne ; M. et Mme François Roggo, à Fribourg ; les enfants de feu Pierre Bæriswyl, les familles Pfeuty, à Genève, et Mlle Louise Zurcher à Fribourg, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Samuel PFEUTY

née Marie Bæriswyl

leur chère tante et grand'tante, décédée à Neuveville, après une longue maladie, à l'âge de 72 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Le corps sera transporté à la chapelle mortuaire de Saint-Pierre à Fribourg, et le chapelet sera récité dans l'église, à 8 heures.

L'office d'enterrement sera célébré samedi, 7 octobre, à 8 h. ½.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Le secret
pour obtenir un bon café
c'est de l'acheter
à l'Epicerie E. BARRAS
FRIBOURG.
rue de Lausanne, 62.

Monsieur et Madame COTTIER, vétérinaire à Charmey, et tous les membres de leur famille, très touchés par les innombrables témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion de la mort si tragique de leur cher fils et frère

le Capitaine Armand COTTIER

et dans l'impossibilité de répondre particulièrement, se font un devoir de remercier bien sincèrement toutes les personnes qui se sont dévouées et qui, de près ou de loin, ont pris part à leur grand deuil. Leur reconnaissance va tout spécialement à Monseigneur Cottier, révérend doyen de La Chaux-de-Fonds, à M, le rév. doyen de Charmey et à tout le clergé, au commandant de la 2me Division, M. le colonel-divisionnaire de Diesbach, à M. le major Peyraud, commandant de place, à Bulle, au commandant du bataillon 16, M. le major Schwaar, à Yverdon, à M. le lieutenant colonel Marro, à Fribourg, à M. le chanoine Wæber, capitaine-aumônier, à M. le lieutenant-colonel Allemann, à Bulle, à M. le major Herzog, à Broc, à MM. les officiers supérieurs, à tous les officiers, sous-officiers et soldats du bataillon 16 et des autres bataillons, à la Société fribourgeoise des officiers, aux officiers gruériens, à la Société des sous-officiers de la Gruyère, à l'Association gruyérienne pour le costume et les coutumes, au Cercle démocratique de Charmey, au Cercle des Arts et Métiers de Bulle, au Cercle démocratique de Broc, aux Sociétés de musique, de chant, de tir, des pêcheurs, au groupe de chasseurs et à la Société de jeunesse de Charmey, à toute la population de Charmey et des environs.

Un pasteur et un curé tâchent de se comprendre.....

Lisez le nouveau livre
de
Monseigneur BESSON

APRÈS QUATRE CENTS ANS

volume in-8o carré, 320 pages,
avec 34 bois inédits de F. Fay
Prix de vente : Fr. 3.50 (franco de port Fr. 3.80)

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG
Tél. 1.97 et 3.79
Compte de chèques postaux IIa 109

CAPITOLE
Ce soir à 20 h. 30.
Un film d'une gaieté folle et d'un charme exquis.
Une délicieuse aventure
NE SOIS PAS JALOUSE
avec
Carmen Boni. — André Roanne.
Gaston Dupray.
Téléph. 1300

ACCORDAGE de PIANOS
Travail garanti. - Réparations
S'adresser ou écrire : Magasin de musique Schraner, Place de Saint-Nicolas, Fribourg.

Le bonheur en ménage
dépend surtout d'un intérieur bien monté.
l'Ebénisterie de VILLARS
route de Cormanon
possède un choix qui satisfera les plus exigeants. 14-3
Livraison franco domicile dans la maison.

10 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

Princesse d'un soir

par Charles FOLEY

Mme Essingher reprit la conversation.

— Maintenant que j'ai fait la gaffe et que vous êtes au courant de l'incivilité de cette Américaine, mieux vaut que vous restiez. Vous nous donnerez peut-être un bon conseil pour nous tirer de ce pétrin. Regardez mon fils ! Chaque fois qu'il nous tombe une tuile, il est flapi ! Secoue-toi, Mimile, et repasse-moi le télégramme de notre invitée ! Je veux savoir ce qu'en pense notre hôte.

— Vous n'allez pas faire passer ces lignes insolentes de main en main ? regimba le jeune Essingher, avec la grimace que provoque une pilule amère qu'on ne peut avaler.

Jean se défendit de prendre connaissance du pneu. Alors Mme Essingher lut tout haut, sans prendre garde aux tics nerveux de Mimile :

« *Sincèrement malade, regrette ne pas jouer cette rôle de beauty du forêt qui dort, mais votre fils, il est trop pire dans cette rôle de le prince !* »

Epié par l'œil jaune de son hôte, Jean eut grand'peine à ne pas rire.

— Ma mère est une femme terrible ! essaya de plastronner Essingher, mais avec un sourire plutôt contraint et douloureux.

— Avouez que c'est un mauvais tour ! s'écria la fée Carabosse, reprise de rage. Songez que j'ai fait les frais de cette soirée pour plaire à Gloria, pour la mettre en vedette et l'exhiber en *star* mondaine ! Mimile, en Prince Charmant, n'était pas si *dingo* que ça, vous savez ! C'est elle, cette *grande saucisse de Chicago,* qui avait l'air d'une *gourde !* Et, à présent que ma maison est sens dessus dessous, que voulez-vous que je fasse des invités, des musiciens, des machinistes, électriciens, ouvreuses, maîtres d'hôtel, cuisiniers et mitrons qui vont s'amener ?

— Vous avez le téléphone, ma mère, suggéra le jeune banquier. Déclarez-vous souffrante et décommandez tout ce monde-là.

— Et ce que j'ai déjà *casqué* pour l'installation de la scène et de la salle, pour les décors, les costumes, l'impression des programmes et la copie de la musique adaptée, est-ce toi qui me les rembourseras ? Les fournisseurs vont me réclamer d'énormes indemnités. Les interprètes seront furieux de ne pas jouer. Gloria se figurera que je n'ai pas pu me passer d'elle. De plus je suis superstitieuse : faire la malade sans l'être, ça peut me porter malheur !

— Eh bien, proposa le jeune pétrolier, supprimez *la Belle au Bois Dormant.* Je m'en consolerai.

— Ce dernier tableau m'a coûté le plus cher, se récria Mme Essingher. C'est le plus épatant comme mise en scène et comme lumière ; c'est l'apothéose où doit paraître notre étoile mondaine. Si j'y renonce, nous allons au-devant d'un four noir.

Muet, mais en éveil, Jean avait assisté au débat. Il y prit part à l'improviste et souligna le pis de l'aventure de sa voix grave et tranquille :

— Vous oubliez le dîner où, miss Gloria manquant, vous allez, au lieu de quatorze, être treize !

— C'est vrai, mon Dieu ! Je n'y avais pas pensé, gémit la maîtresse de maison en s'effondrant dans un fauteuil. Treize !... Ah ! tout, mais pas ça ! Si mes convives ne refusent pas de se mettre à table, ça me frappera tellement que j'en mourrai dans l'année !

Il y eut un silence de stupeur où, la porte s'ouvrant à deux battants, le maître d'hôtel annonça :

— Madame est servie.

Comme mue par un ressort, l'hôtesse se releva et, passant devant les deux jeunes gens, elle leur recommanda dans un chuchotement :

— Pas un mot de ça devant la valetaille !

Sans doute en compensation de la bombance prévue pour le dîner, le déjeuner fut frugal. Préoccupée, Mme Essingher s'y montra nerveuse, mais relativement taciturne.

Emile restait indifférent aux soucis de sa mère et la laissait se tourmenter toute seule. Mais enhardi par la présence de la vieille dame et fort de sa qualité d'hôte, il interrogeait indiscrètement Marsenne sur sa façon de vivre, ses opinions, ses goûts et ses placements d'argent.

Le jeune châtelain répondait en phrases brèves aux questions qui ne l'importunaient pas ; il laissait les autres questions se noyer dans un silence où le jeune Essingher, doué pourtant d'un bel aplomb, n'osait les repêcher. Dès que la conversation tournait à discussion, Emile, vite irrité, essayait de prendre le pas sur son interlocuteur ; puis, encore plus vite intimidé, il lâchait et perdait pied. Ainsi ses agressions se transformaient en reculs.

Malgré ces échecs, Essingher ne se tint pas tranquille : c'était tellement exaspérant, en face d'un adversaire imperturbable, de ne jamais savoir si les coups portaient ou trop ou pas assez. Comment, dans son infatuation, Mimile se fût-il avoué que ses coups ne portaient pas ?

— Où logez-vous quand vous venez à Paris ?

— A l'hôtel.

— On y est atrocement mal.

— Pas au Palace-Normand, où je vais.

— Comment n'avez-vous pas un pied-à-terre ?

— Je reste peu de temps. Ce serait une dépense inutile ?

— Peut-être pas. A votre âge, seul là-bas, vous risquez de devenir neurasthénique.

— Moins vite qu'à faire la noce !

— Vous devriez changer de vie.

— Je m'en garderai bien ! dit Marsenne. Je crois avoir saisi le vrai sens de mon existence, je m'en tiens là. Je ne suis pas un génie. Me lancer sur une route inconnue, vers un but incertain, ce serait renier et de plus compromettre, obscurs ou glorieux mais sans cesse ravivés au sentiment de l'honneur, les efforts séculaires des miens !

Emile, autant qu'il pouvait l'être, resta déconcerté. Tous deux se turent. Or, dans le silence comme dans la solitude, Mme Essingher avait « la sensation de la mort ». Aussi, quoique pensant au fiasco de son spectacle, ranima-t-elle la conversation.

— Vous êtes décoratif, monsieur de Marsenne. Titre, manoir, auto font de vous une relation dont on peut se targuer.

— Vous me comblez, Madame ; votre indulgence me remplit de confusion, dit Jean rien moins que confus.

— Vous me semblez un parti, ma foi, très présentable. Comment ne songez-vous pas à vous marier ?

— J'y songe.

— Voulez-vous que je m'occupe de ça ?

— Je serais bien égoïste, Madame, de vous donner une peine que je peux prendre moi-même.

(A suivre.)

Profitez de la

Semaine suisse de voyage

Jusqu'au 9 octobre, cette date comprise,

retour gratuit avec **billets de simple course.**

CINÉMA **ROYAL**

Avant Paris, Avant Genève, Avant Lausanne,

nous vous présentons dès ce soir

JEAN MURAT dans sa toute dernière et meilleure création

Un Certain M. Grant

avec

Rosine Derean. **Olga Tschechowa.**

Une production sensationnelle tournée dans les plus beaux paysages de l'Italie, principal. à Rome et à Venise.

Retenez vos places à temps !

Tél. 7.14

Occasions

Profitez le jour de foire à Fribourg, de visiter le magasin et dépôt de meubles, Grand'rue, 38 et rue des Bouchers, 116, où vous trouverez un grand choix de meubles divers, soit, en lits, armoires, commodes, lavabos, dessertes, tables à rallonges, tables, chaises et autres meubles trop longs à détailler.

Le tout en parfait état, et à bas prix.

Au magasin PRINCE. Téléphone 12-18.

Grand'rue, 38, Fribourg. 165-1

Pour la Bénichon des villages :

Dimanche, 8 octobre 1933

La course autobus N° 79 Fribourg-Farvagny continuera jusqu'à Bulle.

L'horaire sera le suivant :

Vuisternens	dép.	20.00 h.	Correspondance avec les trains
Le Bry	»	20.06 h.	
Avry	»	20.13 h.	
Gumefens	»	20.17 h.	
Sorens	»	20.21 h.	
Vuippens	»	20.23 h.	
Marsens	»	20.26 h.	
Riaz	»	20.30 h.	
Bulle	arr.	20.35 h.	

Course spéciale Charmey-Bulle

Charmey	dép.	20.00 h.	Correspondance avec les trains.
Pont du Javroz	»	20.04 h.	
Crésuz	»	20.07 h.	
Châtel s/Montsal.		20.10 h.	
Botterens	»	20.16 h.	
Broc-village	»	20.22 h.	
Bulle	arr.	20.30 h.	

Billet simple course valable pour le retour gratuit. 3110

Service des Autobus C. E. G.

A vendre un domaine

d'environ 14 poses, en Praz-Miau, bon terrain, situation saine, d'un seul tenant, avec arbres fruitiers. Deux appartements de chacun 4 pièces, granges, écurie, grande remise, cave, bassin avec eau de source intarissable sur le domaine. Foin et regain, bonne récolte de la présente année ; si on le désire à enlever ou à consommer sur place. On peut loger 10 têtes de bétail. Entrée tout de suite ou date à convenir. Pour voir et traiter, s'adresser à **M. Corpataux Lucien et Windlin Kessler, à Estavayer-le-Gibloux.** 14360

Ebénisterie de Villars

Route de Cormanon. Téléph. 966.

A l'occasion de la Foire aux provisions

Quantité de salles à manger et chambres à coucher à des prix défiant toute concurrence.

Visitez sans engagement.

Livraison franco.

Se recommande : **L. BÆCHLER.**

Les 3 jours de la BÉNICHON

HOTEL DU LION D'OR Avry-devant-Pont

Bonne Musique

Excellent Orchestre.

Fromager

CHERCHE PLACE

Entrée tout de suite ou à convenir. 41061

Adr. : *Turin Marcel,* **MURAZ-COLLOMBEY** (Valais).

Couturière

travaillant pour dames et enfants. — Prix modéré.

Se recommande :

Mme Adèle Michaud-Bise, Rue Louis Chollet, No 1, Fribourg. 41065

On cherche

A LOUER petit café, ville ou campagne.

S'adr. à *R. Grobéty-Tercier, Giez s. Grandson.*

Pour fin de saison

A vendre

deux vélos de dame neufs. Valeur : Fr. 170.— pièce, cédés à Fr. 120.—

S'adresser à *Théo Chavaillaz, Belfaux.* 14627

Occasion

Quelques **autos** FORD, ancien modèle T. complètes et en ordre de marche, facilement transformables en *petits tracteurs* pour l'agriculture, **A VENDRE** à partir de **Fr. 100.–** 51-6

Chez *DALER Frères, Garage du Capitole.*

Déjà maintenant

nous recevons de grands envois en

chaussons noirs, gris et autres couleurs
chaussons galochés
pantoufles revers
pantoufles feutre
pantoufles à talons

etc.

Kurth

FRIBOURG

---

7 et 8 octobre 1933

Exposition d'anciens meubles, gravures

neuchâteloises et suisses

PENDULES, PORCELAINES, etc., etc.

Hôtel du Soleil, Neuchâtel

Raisins de table

DU TESSIN 1010-4

10 kg., à Fr. 3.95.

Fils Manfrini, Ponte-Cremenaga (Tessin).

Ecole de gouvernantes d'enfants

Nouveaux cours le 6 novembre. Hygiène. — Couture. — Anglais. — Psychologie. — Cours de 6 mois : Fr. 360.—. Placement des élèves catholiques assuré. — « *Floriana* », *la Seulette, Béthusy, Lausanne. Dir. Mlle Bays.* 19810

ON DEMANDE

pour Noël, une bonne

Servante

de campagne

Gages à convenir.

S'adresser sous chiffres *P 14666 F, à Publicitas, Fribourg.*

Rasolette, la chose est sûre,
Fauche la barbe la plus dure.

La bonne lame suisse

RASOLETTE . . . . . rouge et or 35 Cts.
RASOLETTE superflexible, bleu et argent 45 Cts.
En vente dans tous les bons magasins.
Une surprise dans chaque paquet de 10 lames
RASOLETTE S. A., HANDELSHOF, ZURICH

Vente de meubles

Samedi 7 octobre, dès 14 heures, on vendra aux enchères publiques, aux entrepôts Spaeth et Deschenaux, à Beauregard, Fribourg : 2 lits, 1 lavabo, 1 buffet à 2 portes, 1 divan, 1 commode-secrétaire, table, chaises, tabourets, 1 bureau à 2 places et un lot d'objets trop long à détailler. 14652

Le bon cigare

BERRA

à 50 ct. les 10 bouts

est en vente dans un grand nombre de magasins et d'établissements publics de tout le canton. 175-13

Seul fournisseur : **E. Andres, cigares en gros, Fribourg.**

Par les potages saucisses Knorr, des repas plus complets !

C'est certainement désagréable pour vous de servir chaque jour une autre soupe. Et pourtant, un repas n'est complet qu'avec un bon potage. Les potages saucisses Knorr viennent à votre aide, vous n'avez qu'à choisir. Tous les potages Knorr contiennent les ingrédients qu'il vous faudrait pour préparer, avec peine et perte de temps, votre soupe du jour. — Demandez toujours et partout le

Potage Knorr forme saucisse

Sous un volume minimum, il nourrit au maximum!

BRADERIE

Mme Veuve SCHAAD vendra à son magasin, rue Zæhringen, 98 :

Articles de bonneterie, tabliers, etc., **à des prix exceptionnels.** 41066

Pâtés au lièvre

SONT AU MENU DU JOUR

Prix de réclame : 30 ct. Pâtés au veau, à 50 ct. Samedi **confiserie de St-Nicolas Ch. Leimgruber-Sommer, rue des Epouses.** 8-23

Tél. 4.56 — Expéditions.

En visitant la Foire aux Provisions, n'oubliez pas la liquidation totale pour cause de cessation de commerce de

Fr. BOPP, Fribourg, rue du Tir, 8

20 à 30 % de RABAIS

Il y a encore chambres à coucher, lavabos, buffets, tapis, milieux, descentes de lit, couvre-pieds, papiers peints, tissus pour literie et ameublements, tableaux, glaces, baguettes, crin animal, duvets et plumes, etc., etc...

Bon marché Bon marché Bon marché

On demande jeune

Garçon d'office

pour commencer tout de suite. 14692

Se présenter à l'*Hôtel des Corporations.*

Occasions

A vendre machines à coudre à pied et à main, machine à écrire, régulateurs, etc., et autres objets trop longs à détailler.

Au *magasin PRINCE, Grand'rue, 38, Fribourg.*

APPRENTIE TAILLEUSE

est demandée tout de suite. 14690

S'adr. chez *Mlle Maria Gobet, Autigny.*

POULETS FRIBOURGEOIS

Samedi grande vente au **stand de la Société fribourgeoise d'aviculture,** à la

FOIRE aux Provisions

Ménagères, donnez la préférence à cette superbe marchandise. 6-70

BLANCHE LASTERNAS

Rose de Noël

préface de S. Exc. le cardinal Verdier

édition ordinaire : **Fr. 1.75**
édition de luxe : **Fr. 2.40**

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, 130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38

Grande occasion

A vendre 2 magnifiques chambres à coucher et 1 salle à manger, sortant de fabrique ; prix excessivement abordable.

Offres : *case postale 37, Fribourg.* 14694

ON CHERCHE

Garçon de commissions

émancipé de l'école.

Pharmacie MUSY. 14693

Occasions

A vendre, plusieurs potagers, à 2 et 3 trous, fourneaux en catelles et en fer regarnis, fourneaux à pétrole, couleuses, etc., etc. 165-3

Au *magasin PRINCE, Grand'rue, 38, Fribourg.*

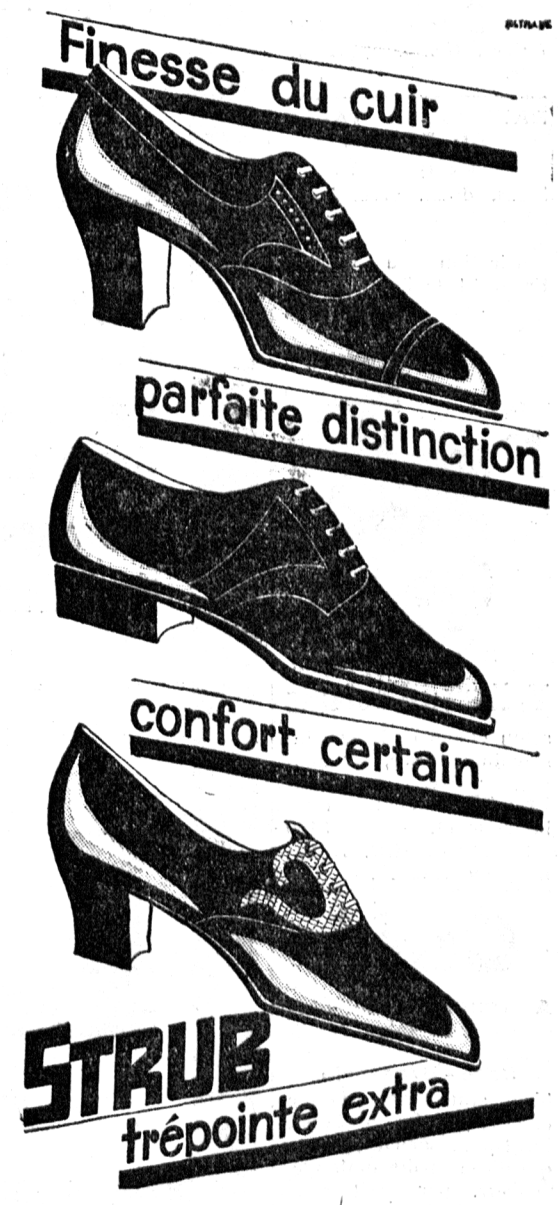

Si votre fournisseur en manque, demandez les adresses à Strub, Glutz et Co, S. A., Olten.

Avec un petit salaire,

l'épargne est difficile. Et pourtant, il faut parer à toute éventualité. Prenez **une assurance sur la vie:** dès le premier jour, un capital est constitué. L'avenir de votre femme, de vos enfants est ainsi assuré, quoiqu'il arrive.

Pédicure diplômée

Mlle A. Frieden

rue de Lausanne, 24
Téléphone 6.60

de retour

ON CHERCHE jeune

Bonne à tout faire

en très bonne santé, propre, sérieuse, à côté de bonne d'enfant et sachant un peu la cuisine. — Entrée tout de suite. Gage : Fr.— 50 à 60.—, suivant capacités. 14681

Offres avec photo et certificats à *Mme Favre Dr, Bienne* (cant. Berne).

ON DEMANDE

bonne ménagère

très capable, dans famille catholique de la Suisse allemande. 14682

S'adresser avec indication du gage demandé à la *famille* **A. Beck-Corboz, Sursee.**

Occasion

A remettre, dans chef-lieu de district, joli magasin avec arrière et toute l'installation pour produit laitier. Petite reprise.

S'adresser à *Publicitas, BULLE, sous chiffres P 3086 B.*

CAMION

2 tonnes 1/2, 4 vitesses, freins sur les 4 roues, complètement revisé,

A VENDRE

bon marché chez *DALER Frères, Garage du Capitole.* 51-7

RAISINS DE TABLE DU TESSIN

1re qualité

bleus, doux, gros, 7 1/2, 10, 15 kg. à Fr. —.37 par kg. — Raisins pour la fabrication du vin, à Fr. —.31 le kg. 1214-2

Eugène Genazzi, nég., Moleno.

Voitures d'enfants

selon cliché ci-dessus, fabrication suisse, 1re qualité, neuves, seulement **Fr. 38.—,** contre remboursement. 3190

J. BURKHARD, Hasle-Rüegsau (Berne).

Café

A vendre à Fribourg à de favorables conditions

Café - Brasserie

bien situé, avec bonne clientèle, salle à boire, local pour sociétés, jeu de quilles et jardin ombragé.

S'adr. par écrit sous *chiffres P 14684 F, à Publicitas, Fribourg.*

Léon Bloy NOUVEAUTÉ

Lettres à Véronique

Prix : Fr. 3.10

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG
130, Place Saint-Nicolas, et Av. de Pérolles, 38

Boucherie chevaline

HESS, frères

Tous les jours
Viande fraîche et fumée
Téléphone 5.86

Mme Bl. Bon-Barone

prof. diplômée

reprend ses leçons et cours de peinture sur porcelaine, étain et cuir repoussés. Peinture sur bois, verre, tissus, etc. Cours de broderie, lingerie, filet, etc. **Pérolles, 61.** 14614

On demande une brave

Jeune fille

pour la cuisine et les travaux du ménage.

S'adresser au *Café agricole de Middes.* 14667

Ch. Broillet

médecin — chirurgien — dentiste

de retour

On demande dans un café, une 2283

jeune fille

sachant un peu cuisiner. Entrée tout de suite.

S'adresser au Gambrinus, Le Locle.

ON DEMANDE

une personne connaissant le service de fille de salle. Entrée à convenir.

S'adresser sous chiffres *P 3100 B, à Publicitas, Bulle.* 3100

Un joli cadeau

1 pupitre
1 chaise de bureau
1 coffre-fort

Adm. des Télé-Butz, *Coffres-forts Pécaut, La Chaux-de-Fonds.* 37-2

Téléphone 21.025

Domaine-Propriété-Terrain

On demande à acheter aux environs immédiats de Fribourg, un petit **domaine** ou **propriété** avec habitation, éventuellement **terrain** à bâtir.

Adresser les offres par écrit s. chiffres *P 14679 F, à Publicitas, Fribourg.*

VISITEZ

LUNDI
9 octobre 1933
de 14 à 18 heures

Hôtel Suisse

FRIBOURG

Les fourrures garanties

SCHMID

FILS FOURREURS
Neuchâtel

Auto

cond. intérieure, roulée 28,000 km. **à vendre** pour faute d'emploi.

S'adr. par écrit sous *P 41062 F, à Publicitas, Fribourg.*

NOS insertions sont toujours un événement

Draps lits molletonnés	140/190	2.75	Draps lits double-fil	180/240	2.90
Draps lits molletonnés	150/200	2.95	Draps lits double-fil blancs		3.85
Draps lits molletonnés	150/220	3.45	Draps lits double-fil	170/240	
Draps lits molletonnés	170/220	3.90	avec belles broderies à jours		5.50

Nous venons de recevoir,

belles couvertures laines superbe qualité suisse, bord Jacquard
22.— 16.90 15.90 13.50 7.90 6.90

Gilets pour dames	10.50	6.50	Tricots militaires		3.50
Pullovers p. dames	9.—	10.50	6.50	Gilets fantaisie hommes	15.50 13.50
Pullovers enfants	4.50	3.25	Pullovers p. messieurs		18.50 13.50 7.50
Gilets fillettes	4.50	3.90	Tricots militaires laine		5.90

Chemises Oxford et molletonnées **4.50 3.90 2.95 2.20 1.95**

Pantalons hommes doublés **4.80** — Pantalons militaires **9.70**, non doublés **8.70**

Grand choix en pantalons hommes et garçons

C'est votre intérêt d'acheter chez

LEVY & Cie

94, Pont Zæhringen, 94 — Prompt envoi contre remboursement